

Contrat de ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise

Convention territoriale de Pessac

Quartiers prioritaires : Saige et Châtaigneraie-Arago
Quartiers de veille : Alouette Haut-Livrac et le Burck (en lien avec Mérignac)

Junin 2015

Vu la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole du 26 juin

Vu les délibérations du conseil municipal de Pessac du 6 Juillet 2015 relatives à la convention cadre du contrat de ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise et à la convention territoriale de Pessac du contrat de ville de la Métropole Bordelaise

Vu la validation du document par Domofrance du 22 juin 2015

Vu la validation du document par Gironde Habitat du 19 juin 2015

L'État représenté par le Préfet de la Gironde,

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Président,

Domofrance, représenté par Monsieur François CORNUZ, Directeur Général,

Gironde Habitat, représenté par Madame Sigrid MONNIER, Directrice Générale,

La Ville de Pessac, représentée par Monsieur Franck RAYNAL, Maire de Pessac,

Convienent ce qui suit :

Article 1 :

En cohérence avec la Convention cadre du Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise, l'État, Bordeaux Métropole, DOMOFRANE, GIRONDE HABITAT et la Ville de Pessac s'engagent jusqu'au 31 décembre 2020 à mettre conjointement en œuvre le projet des quartiers prioritaires et en veille de la commune de Pessac décliné dans le présent document, intitulé « Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise - Convention territoriale de Pessac ».

Article 2 :

La mise en œuvre du présent contrat fera l'objet d'un suivi annuel du projet d'ensemble mené sur les quartiers concernés conformément aux objectifs affichés dans le document.

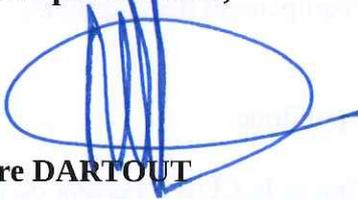
Le bilan sera présenté en comité de pilotage à l'ensemble des partenaires concernés.

Article 3 :

Le Préfet de la Gironde, le Président de Bordeaux Métropole, le Directeur Général de Domofrance, la Directrice Générale de Gironde Habitat, et le Maire de Pessac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Bordeaux, le 30 DEC. 2015

L'État
représenté par le Préfet,



Pierre DARTOUT

Bordeaux Métropole
représentée par le Président,



Alain JUPPÉ

La Ville de Pessac
représentée par le Maire,

Franck RAYNAL

DOMOFRANCE
représenté par le Directeur général,



François CORNUZ

GIRONDE HABITAT
représenté par la Directrice Générale,



Sigrid MONNIER

Préambule

La Politique de la Ville à Pessac : Une approche territorialisée, globale, partenariale et contractuelle pour une ville plus solidaire.

Depuis 25 ans, la Ville de Pessac cherche à intégrer les quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac à l'ensemble urbain pessacais, à partir d'une approche globale, partenariale et contractuelle, structurée autour de différentes orientations :

- Une politique d'intégration urbaine, de remise à niveau, d'entretien et d'équipement des quartiers,
- Une politique spécifique d'insertion professionnelle,
- Une politique de développement social fortement partenariale,
- Une politique globale de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 signé avec l'État et la CUB a permis de renforcer le maillage partenarial de ces quartiers et de développer de multiples actions, innovantes et adaptées. Plus spécifiquement, il a permis de lancer le renouvellement du quartier Châtaigneraie-Arago, de soutenir, accompagner et coordonner l'action socio-éducative conduite sur ces quartiers par de multiples acteurs, de mettre en place un programme de réussite éducative (PRE) dans chaque quartier prioritaire, de soutenir et accompagner les 3 centres sociaux, d'accompagner l'émergence d'associations de jeunes et jeunes adultes, de structurer une politique globale et partenariale de prévention de la délinquance, d'améliorer la qualité urbaine, d'apporter davantage de mixité à l'habitat de ces quartiers, etc...

Toutefois, la situation actuelle montre que cette politique doit être poursuivie :

- La situation socio-économique de ces quartiers reste fragile : le taux de chômage y est plus de 2 fois plus élevé que sur le reste de la Ville, les problématiques de fragilité et de pauvreté perdurent et touchent un grand nombre d'habitants,
- Au niveau social, une grande partie de la population est en difficulté, de nombreux habitants ne se sentent pas considérés comme des citoyens à part entière, et le « vivre ensemble » est toujours difficile,
- Dans le domaine urbain, le travail est loin d'être achevé et ces trois quartiers méritent toujours une attention particulière, notamment le quartier Châtaigneraie-Arago qui doit achever son renouvellement et celui de Saige qui doit faire l'objet d'une réflexion en profondeur sur son devenir à moyen et long termes.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a resserré la géographie prioritaire et proposé les « contrats de ville » comme nouveaux cadres d'intervention pour la période 2015/2020. Proposés et signés par l'État, ces contrats intégreront les dimensions économique, urbaine, sociale et citoyenne, seront copilotés aux échelons intercommunal (dans le cadre d'une convention cadre) et communal (dans le cadre d'une convention territoriale) et s'inscriront dans un processus de co-construction avec les habitants.

La Ville de Pessac choisit de s'inscrire dans cette nouvelle démarche.

En cohérence avec la Convention cadre du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise, sa Convention territoriale, précisera le projet d'ensemble qu'avec ses partenaires (l'État, Bordeaux Métropole, les bailleurs sociaux Domofrance et Gironde Habitat), elle souhaite mettre en œuvre pour la période 2015/2020 pour les quartiers de Saige et Châtaigneraie-Arago inscrits dans la géographie prioritaire et pour le quartier du Haut-Livrac inscrit en quartier de veille et pour lequel elle souhaite maintenir une vigilance. Le quartier du Burck, à cheval sur Pessac et sur Mérignac, est également inscrit en quartier de veille, ce qui permettra d'y poursuivre le travail de requalification des copropriétés engagé avec Mérignac.

La Convention territoriale de Pessac s'articulera autour des 4 piliers proposés par l'État et la Métropole :

- Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité,
- Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale,
- Poursuivre/Favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants,
- Favoriser la citoyenneté.

Cette convention est le fruit d'une large mobilisation transversale et partenariale (élus et services municipaux, partenaires institutionnels, associatifs, de terrain, habitants) menée de mars à juin 2015 autour d'instances de réflexion et de validation, de groupes de travail et de réunions publiques qui ont fait émerger les priorités d'actions pour la période 2015-2020.

Le présent document présente :

- Dans une première partie : la ville et ses quartiers prioritaires,
- Dans une seconde partie : le bilan et le diagnostic à l'échelle de la ville et des quartiers prioritaires,
- Dans une troisième partie : les orientations métropolitaines de la Convention cadre,
- Dans une quatrième partie : le projet 2015/2020 pour les quartiers prioritaires ou en veille,
- Dans une cinquième partie : le pilotage et le suivi de la Convention territoriale de Pessac.

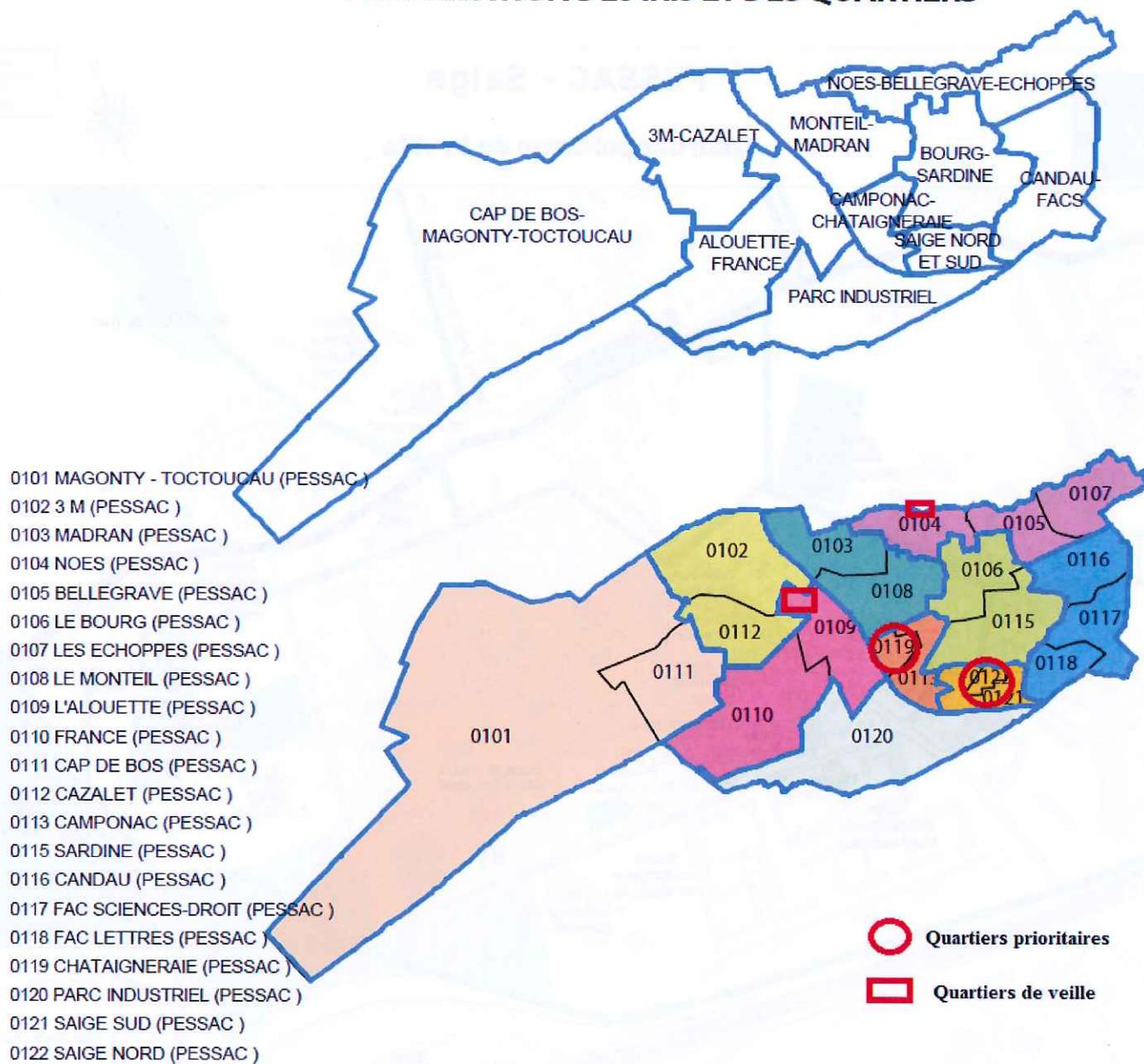
Première partie

La Ville de Pessac et ses quartiers prioritaires

Présentation des quartiers prioritaires Pessacais

1. La Ville de Pessac

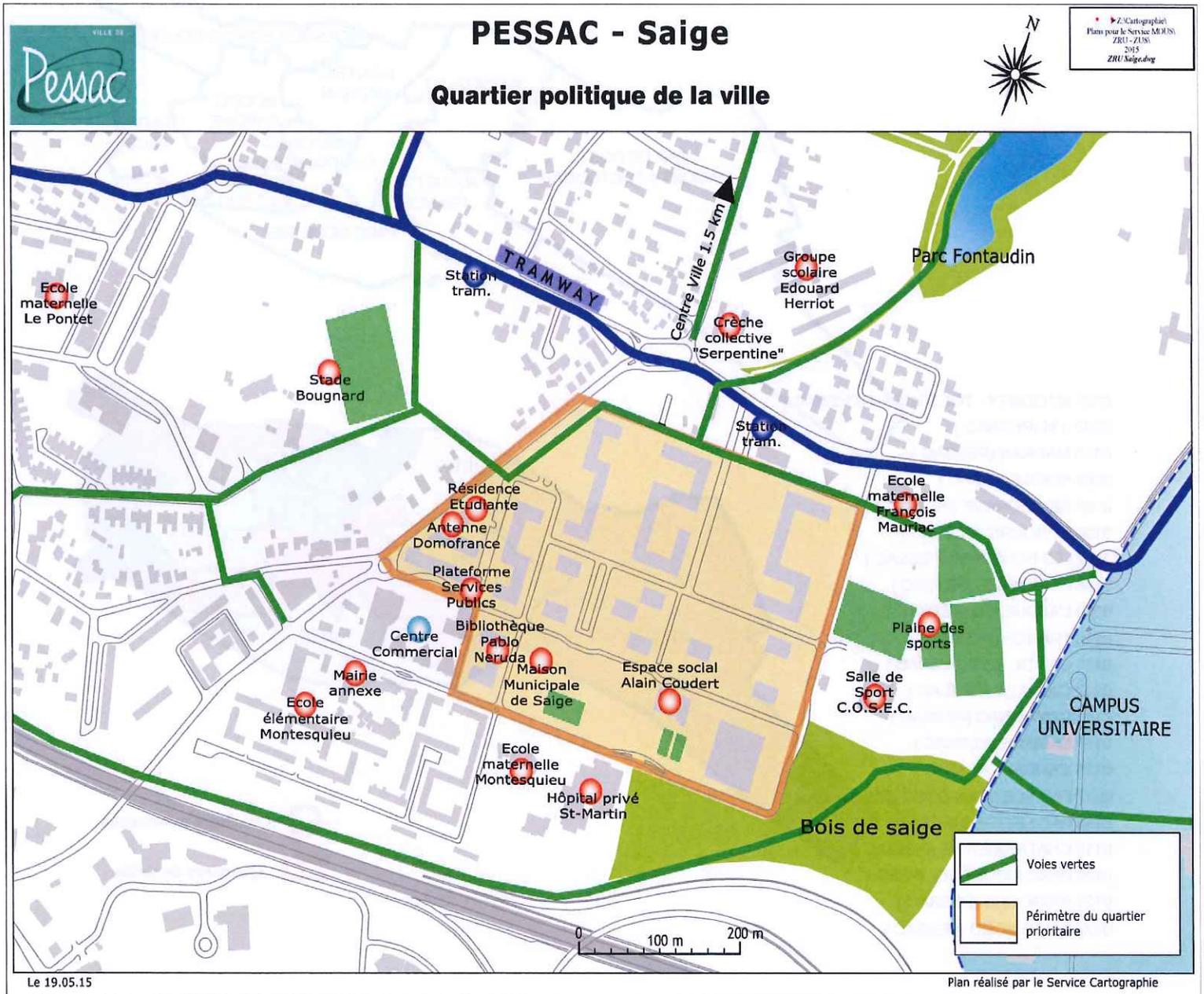
LOCALISATION DES IRIS ET DES QUARTIERS



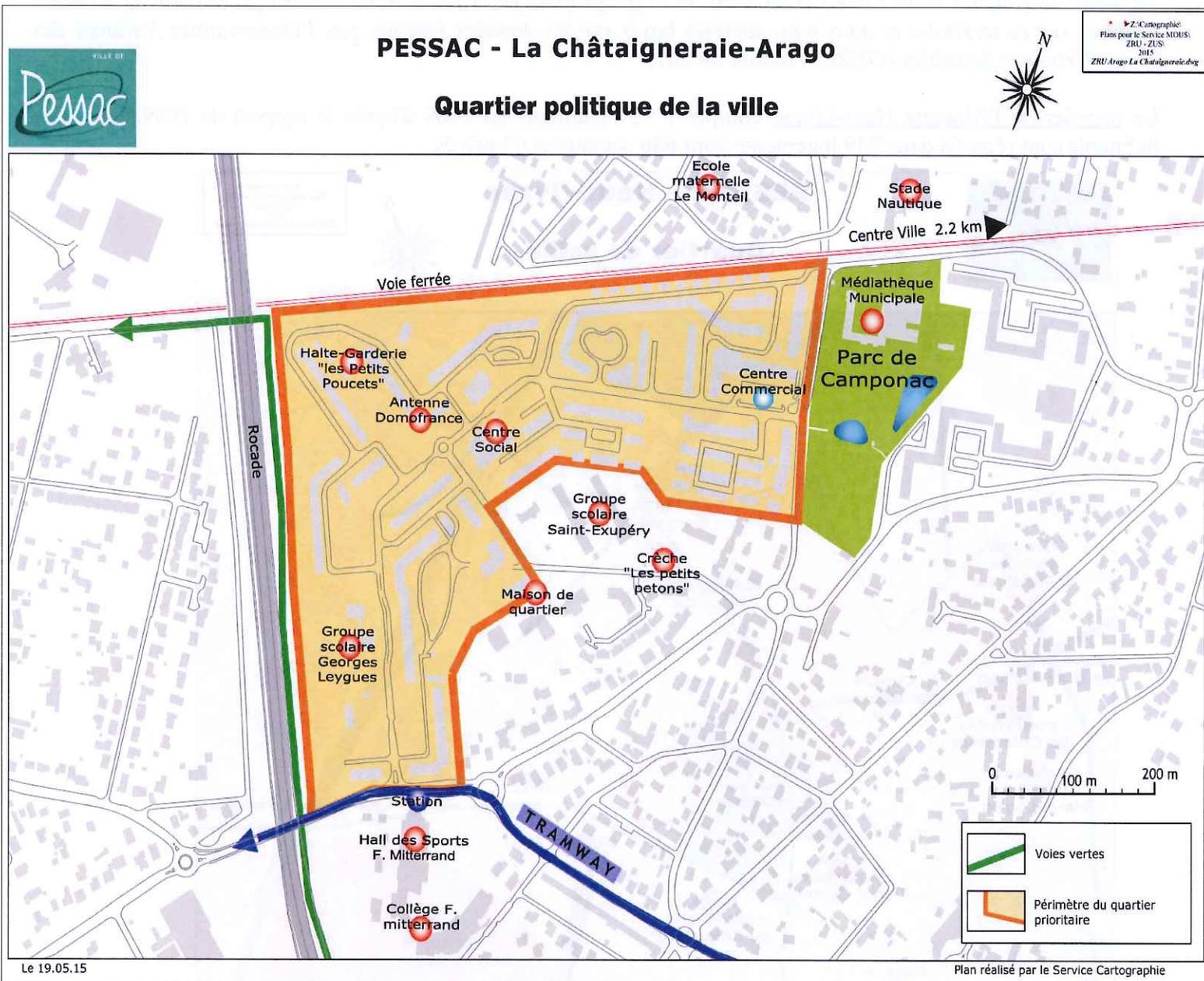
Pessac est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Gironde, en région Aquitaine. Par son nombre d'habitants, c'est la troisième commune du département après Bordeaux et Mérignac. En effet, la commune a dépassé les 60 000 habitants en 2014, chiffre en évolution d'environ 1,03 % depuis 2010.

2. Les quartiers prioritaires

Le quartier prioritaire de Saige compte 2 720 habitants selon le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Ces habitants sont répartis sur 1 599 logements : 1 500 logements sociaux dispersés sur 8 tours et 4 "bâtiments bas" ainsi qu'une résidence étudiante de 99 logements.



Le quartier prioritaire de la Châtaigneraie-Arago compte 3 120 habitants selon le CGET, répartis sur 1 258 logements (chiffres appelés à évoluer du fait des constructions de logements en cours sur Arago).

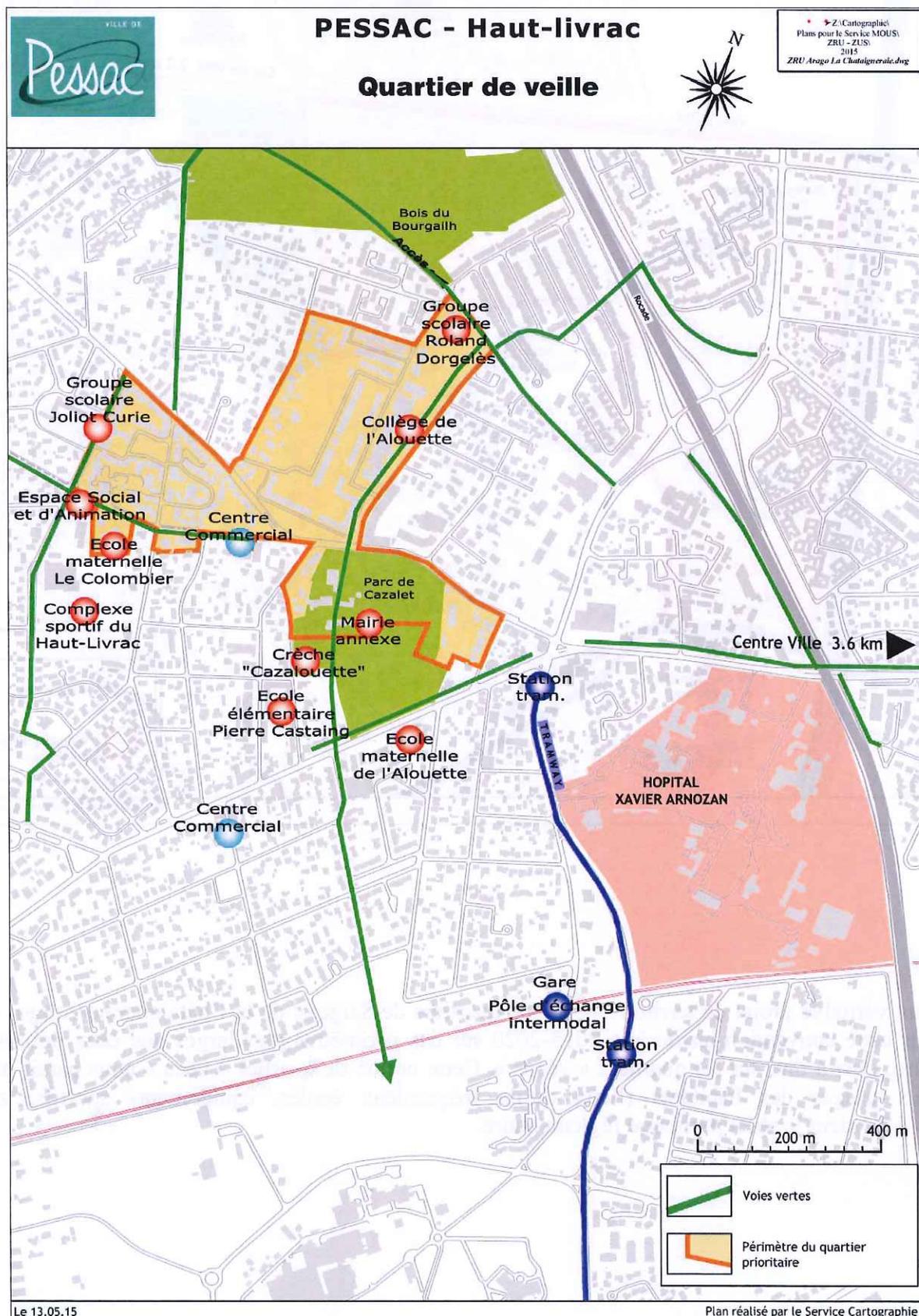


Afin de définir un véritable projet de territoire pour nos quartiers de Saige et de la Châtaigneraie-Arago, nous travaillerons pour cette convention territoriale 2015-2020 sur des périmètres plus larges que ceux définis par voie réglementaire, c'est-à-dire sur les quartiers « vécus ». Cette notion de quartier « vécu » nous paraît mieux correspondre aux usages des habitants (lieux qu'ils fréquentent, écoles, équipements sportifs, zones d'activité...) qui débordent le strict périmètre réglementaire.

3. Les quartiers de veille

Le quartier Alouette Haut-Livrac étant sorti de la géographie prioritaire, nous n'avons pu obtenir de données précises sur ce territoire et nous nous sommes basés sur les données fournies par l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) datant de 2013.

Le quartier de l'Alouette Haut-Livrac compte 1 921 habitants en 2009 d'après le rapport de l'ONZUS. Ces habitants sont répartis dans 749 logements dont 686 sociaux et 63 privés.



Deuxième partie

Bilan et diagnostic à l'échelle de la Ville et des quartiers prioritaires

1. Évaluation du CUCS 2007-2014 : les points saillants¹

En 2007 le CUCS a été élaboré autour de quatre thématiques à partir desquelles nous avons structuré son évaluation. Pour cette évaluation non exhaustive, nous avons défini des « Problématiques d'évaluation » autour de ce qui, pour chaque thématique, nous semblait primordial pour ces quartiers prioritaires ou en veille.

➤ **Habitat et cadre de vie**

Problématique choisie : Est-on parvenu à endiguer les facteurs socio-urbains à l'origine de possibles relégation et stigmatisation de ces quartiers ?

Globalement, les quartiers ont été mieux intégrés au reste de la ville, grâce à l'amélioration de leurs dessertes (voiries, voies vertes) ainsi qu'à l'arrivée du tramway sur le secteur de la Châtaigneraie-Arago et de l'Alouette. Du fait d'une diversification de l'offre d'habitat en dehors des grands quartiers d'habitat social ainsi qu'en leur sein (mise en vente de 322 logements sociaux par Domofrance sur la période du CUCS), les grands quartiers d'habitat social sont devenus plus attractifs, ainsi que plus mixtes.

Bien que non terminée, la requalification importante dont a déjà fait l'objet le quartier de la Châtaigneraie-Arago, menée en étroite concertation avec les habitants, a permis une amélioration considérable de l'habitat et du cadre de vie (réhabilitation de 524 logements, construction de 138 logements, requalification des espaces extérieurs privés, mise en place du tri sélectif, etc). Aujourd'hui les habitants sont globalement moins réticents à venir vivre sur ce quartier prioritaire comme le montrent les chiffres 2012-2013 de relocation de Domofrance (logements reloués plus rapidement qu'auparavant, taux de rotation nettement diminués).

Les quartiers de Saige et de l'Alouette Haut-Livrac ont également connu des améliorations (construction d'une résidence étudiants sur Saige, requalification de la maison municipale de Saige, aménagement et requalification des espaces sportifs, etc).

Aujourd'hui il est nécessaire de poursuivre l'ensemble des projets définis dans le CUCS et son avenant, ainsi qu'aller encore plus loin dans l'intégration de ces quartiers au reste de la ville.

➤ **Emploi et insertion professionnelle**

Problématique choisie : L'adaptation de la politique d'insertion professionnelle et d'emploi aux habitants de ces quartiers a-t-elle été bénéfique et est-il nécessaire d'aller plus loin ?

Pour la période 2007-2014, le CUCS avait pour objectif de travailler sur l'adaptation des actions d'insertion et d'emploi aux besoins des habitants des quartiers prioritaires. En effet, malgré tous les dispositifs développés sur le territoire, les habitants de ces quartiers prioritaires n'avaient toujours pas les mêmes chances face à l'emploi.

A l'issue du CUCS, nous constatons que la mobilisation des acteurs « conventionnels » de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Direction Emploi formation de la Ville) couplée à celle d'acteurs « non conventionnels » de l'emploi (éducateurs de la prévention spécialisée, animateurs des centres sociaux) permet le développement d'un maillage partenarial essentiel pour l'accès à l'emploi des habitants de ces quartiers.

¹ Voir analyse complète « Évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 » réalisé en septembre 2014 qui figure en annexe.

Ce maillage permet une meilleure compréhension du fonctionnement des dispositifs par les partenaires et par les publics, facilite la lisibilité des offres et des dispositifs et l'acheminement des publics dans ces dispositifs. Il permet le développement d'actions partenariales (partenariat autour de la requalification d'Arago ou des chantiers jeunes proposés par Bâti-Action), la délocalisation d'actions au sein même des quartiers (délocalisation pertinente pour les jeunes adultes) et l'expérimentation de méthodes alternatives à l'embauche importantes pour une partie des habitants (la mise à l'emploi directe que permet la clause d'insertion évite les étapes du CV ou de l'entretien de recrutement, qui sont souvent des étapes difficiles pour certains habitants).

Ce maillage partenarial a en particulier montré l'importance dans ces quartiers, des acteurs non conventionnels de l'emploi (éducateurs, animateurs). Ces acteurs sont identifiés par les habitants comme des relais et des ressources. Il sont proches, disponibles, sollicités, et sont en capacité de gérer les situations sociales difficiles et les frustrations.

Au final, l'évaluation du CUCS a montré que l'adaptation des actions d'insertion et d'emploi aux besoins des habitants des quartiers prioritaires était nécessaire, mais qu'elle devait encore être améliorée (certains acteurs communiquent insuffisamment ce qui entraîne une discontinuité des dispositifs mis en place et rend difficile la mobilisation de certains publics).

➤ **Action sociale et éducative**

Problématique choisie : En quoi est-il important, dans ces quartiers, de développer le Pouvoir d'agir des habitants et des partenaires ?

Dans cette thématique très « vaste » qu'est l'action sociale et éducative, nous avons choisi de cibler les domaines de l'action éducative, des centres sociaux, de la jeunesse, et de la lutte contre les discriminations, au regard de leur intérêt vis-à-vis de la question du « pouvoir d'agir » des habitants et des partenaires.

Le développement du pouvoir d'agir des habitants en matière d'action éducative, couplé à un repérage des problématiques par les partenaires de terrain et une mise en œuvre partenariale des actions, a permis une valorisation et de meilleurs résultats pour les enfants. Grâce à des actions du type « 3ème Ambition Réussite », les élèves établissent un meilleur rapport à l'école en lui redonnant sens, leur permettant de progresser scolairement. De plus, les parents sont de plus en plus acteurs de la scolarité de leur(s) enfant(s) (cafés des parents, soutien scolaire parents-enfants, etc) et un travail collectif ainsi qu'une continuité et une complémentarité éducative ont permis aux partenaires de se sentir plus légitimes par le biais du Programme de Réussite Éducative notamment.

Cependant, le manque de pérennité et de souplesse des démarches éducatives, l'instabilité des équipes éducatives et donc des actions, peuvent être un frein à l'adaptation aux spécificités des quartiers prioritaires et par conséquent restreindre le « pouvoir d'agir ». Il est donc nécessaire de travailler activement sur cela pour la période 2015-2020.

Ce type de résultats peut être transposé aux domaines de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations et des centres sociaux, où l'on remarque que d'une manière générale les partenaires et les habitants des quartiers sont davantage concertés dans les prises de décisions et les projets mis en place, et sont donc plus impliqués dans la vie de quartier.

➤ **Prévention de la délinquance et tranquillité publique**

Problématique choisie : La politique « globale » alliant prévention et répression et s'articulant pleinement avec les autres politiques sectorielles, permet-elle davantage de tranquillité dans les quartiers et à quels niveaux est-il envisageable d'aller plus loin ?

L'évaluation conduite dans ce domaine a confirmé la « force » de l'approche globale et partenariale qui prévaut à Pessac en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Formalisée grâce au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), elle est à l'origine de la mise en place d'interventions multiples, innovantes et adaptées.

Cette approche spécifique a généré un partenariat large et organisé, qui a favorisé et permis des interventions multiples, innovantes et adaptées (acteurs multiples, impliqués et plus nombreux au fil du temps, connaissance fine et partagée de la situation des différents quartiers).

L'implication de cette multitude d'acteurs de terrain a permis des parcours scolaires mieux encadrés et mieux adaptés, l'inscription et l'autonomisation des jeunes et jeunes adultes dans des parcours d'insertion, leur implication dans la vie locale, etc. Très réactif face aux situations soulevées, ce partenariat global favorise une lecture multiple des situations individuelles, et semble donc être au cœur d'une tranquillité effective dans les quartiers prioritaires.

Plus spécifiquement, des actions ont été mises en œuvre dans de multiples domaines : accompagnement à la citoyenneté, insertion professionnelle et emploi, lutte contre le décrochage scolaire, solutions alternatives aux poursuites judiciaires et à l'incarcération. En matière d'accompagnement vers la citoyenneté par exemple, le CLSPD a soutenu techniquement et financièrement les projets d'habitants, et notamment les projets de création d'associations nouvelles portées par les jeunes et les jeunes adultes des quartiers (Futsal-Châtaigneraie, USCP...).

L'évaluation a enfin montré que l'approche mise en œuvre à Pessac était aujourd'hui quasi « exhaustive » : en complément de la prévention sociale, la prise en compte de la prévention situationnelle a en effet permis d'avoir une politique équilibrée et complète.

Cette approche globale et partenariale est donc à poursuivre sur l'ensemble des quartiers prioritaires pessacais, tout en continuant à s'inscrire dans une politique équilibrée et complète.

2. Diagnostic partagé et principaux enjeux par quartier

2.1 Le diagnostic

Les éléments de diagnostic sont issus du recensement 2011 effectué par l'INSEE. Ces éléments étant structurés par Iris, nous les avons retravaillés afin de nous rapprocher le plus possible du périmètre « quartier prioritaire » défini par l'État.

Châtaigneraie-Arago : l'Iris Châtaigneraie comprend la résidence Antoune qui ne figure plus dans le quartier prioritaire et ne prend pas en compte la résidence Arago 1 inscrite dans le quartier prioritaire. Nous sommes donc partis du principe que les caractéristiques de l'Iris Châtaigneraie étaient transposables à la résidence Arago 1 et avons défini une pondération, qui nous a permis de nous rapprocher le plus possible de la réalité.

Pondération Châtaigneraie-Arago

- Nombre d'habitants sur Châtaigneraie-Arago2 / Nombre de logements = Nombre de personnes par logement
 $2667/1172 = 2,27$

- Nombre de personnes par logement x Nombre de logements quartier prioritaire = Nombre total de personnes sur le quartier prioritaire Châtaigneraie-Arago
 $2,27 \times 1341$ (1172 logements Châtaigneraie-Arago 2 + 341 logements Arago 1 – 172 logements Antoune) = 3044 personnes

- Nombre de personnes quartier prioritaire / Nombre de personnes Iris Châtaigneraie-Arago
 $3044/2667 = 1,14$

Saige : l'Iris Saige nord ne comprend pas trois tours et la résidence de la cour carrée qui sont comprises dans le périmètre du quartier prioritaire. Nous avons donc effectué le même travail de pondération dans l'objectif d'obtenir une vision globale du quartier prioritaire.

Pondération Saige

- Nombre d'habitants sur Saige nord / Nombre de logements Saige nord = Nombre de personnes par logement
 $2477/1277 = 1,94$

- Nombre de personnes par logement x Nombre de logements quartier prioritaire = Nombre total de personnes sur le quartier prioritaire Saige

$1,94 \times 1697$ (1270 logements Saige nord + 420 logements Saige sud) = 3292 personnes

- Nombre de personnes quartier prioritaire / Nombre de personnes Iris Saige nord
 $3292/2477 = 1,33$

Nous avons donc multiplié les données de l'INSEE par ces pondérations afin d'obtenir des résultats les plus proches possible de la réalité des quartiers prioritaires pessacais. **Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution.** En effet, le CGET a évalué la population du quartier prioritaire de Châtaigneraie-Arago à 3120 habitants et 2720 habitants sur le quartier prioritaire de Saige, or nous en comptons respectivement - grâce à la pondération - 3044 et 3294. Cette différence significative de 574 habitants sur le quartier de Saige peut s'expliquer par une population étudiante importante, du fait d'un campus universitaire proche, non comptabilisée par le CGET.

Nous proposons un diagnostic décliné sous 4 grandes thématiques : Population, Familles et Ménages, Emplois, Logements.

Population

On compte 3040 habitants sur le quartier prioritaire de Saïge et 3294 sur le quartier prioritaire de Châtaigneraie-Arago soit environ 10 % de la population pessacaise. Globalement, les quartiers prioritaires ont une population plus jeune par rapport au reste de la ville, avec une population de moins de 18 ans bien plus importante notamment sur le quartier Châtaigneraie-Arago (plus de 10 points par rapport au reste de la ville). La tranche des moins de 2 ans est très significative sur ces quartiers puisque seulement 2,88 % de la population pessacaise a moins de 2 ans contre 6,22 % sur Châtaigneraie-Arago et 4,83 % sur Saïge. Pour finir, nous pouvons noter que les habitants de plus de 65 ans sont bien moins nombreux sur ces quartiers, avec en moyenne plus de 6 points de différence.

En terme de catégories socioprofessionnelles (CSP), les habitants des quartiers prioritaires sont majoritairement « employés » et « ouvriers », avec plus de 10 points d'écart avec l'ensemble de la ville et à contrario sont sous représentés chez les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (4 % sur nos quartiers prioritaires contre 10 % sur l'ensemble de la ville).

Comparativement au reste de la ville, il existe un taux bien plus important d'immigrés et d'étrangers dans les quartiers prioritaires pessacais que sur le reste de la ville (18 % sur Châtaigneraie-Arago et 23 % sur Saïge de population immigrée contre 8 % sur l'ensemble de la ville de Pessac).

Part de la population par tranches d'âge

QUARTIER	Pop 0-2 ans en 2011	Pop 3-5 ans en 2011	Pop 6-10 ans en 2011	Pop 11-17 ans en 2011	Pop 18-24 ans en 2011	Pop 25-64 ans en 2011	Pop 65 ans et plus en 2011	TOTAL Population en 2011
Châtaigneraie-Arago	6,22%	6,15%	6,61%	9,93%	10,20%	50,98%	9,84%	3040
Saïge	4,83%	3,82%	5,92%	7,89%	12,51%	54,31%	10,69%	3294
PESSAC	2,88%	3,03%	5,03%	8,35%	13,81%	50,65%	16,23%	58743

■ En 2011, 6,22 % de la population totale du quartier Châtaigneraie-Arago avait moins de 2 ans.

Part des 15 ans et plus par CSP

QUARTIER	Pop 15 ans ou plus Agriculteurs exploitants en 2011	Pop 15 ans ou plus Artisans, Comm., Chefs entr. en 2011	Pop 15 ans ou plus Cadres, Prof. intel. sup. En 2011	Pop 15 ans ou plus Prof. intermédiaires en 2011	Pop 15 ans ou plus Employés en 2011	Pop 15 ans ou plus Ouvriers en 2011	Pop 15 ans ou plus Retraités en 2011	Pop 15 ans ou plus Autres en 2011	TOTAL Pop 15 ans ou plus
Châtaigneraie-Arago	0,00%	2,84%	4,10%	9,91%	23,36%	19,39%	17,29%	23,10%	2290
Saïge	0,04%	1,09%	3,42%	9,77%	24,57%	18,75%	16,60%	25,77%	2662
PESSAC	0,06%	2,24%	10,11%	12,89%	13,02%	7,76%	19,96%	18,42%	58743

■ En 2011, on comptabilisait sur le quartier de Saïge 24,57 % d'employés contre 13,02 % sur la commune de Pessac.

Répartition de la population en fonction de l'origine

QUARTIER	Pop Français en 2011	Taux Pop Français (en%)	Pop Etrangers en 2011	Taux Pop Etrangers (en%)	Pop Immigrés en 2011	Taux Pop Immigrés (en%)	TOTAL Population en 2011
Châtaigneraie-Arago	2631	86,54%	409	13,45%	529	17,40%	3040
Saige	2811	85,33%	483	14,66%	746	22,65%	3294
PESSAC	55939	95,23%	2804	4,77%	4416	7,52%	58743

■ En 2011, on comptabilisait sur le quartier de Saige 22,65 % d'immigrés contre 7,52 % sur la commune de Pessac.

Ménages et familles

On comptabilise 1412 ménages² sur le quartier Châtaigneraie-Arago et 1631 sur le quartier de Saige. Parmi eux, près de 32 % sont composés par une personne vivant seule sur Châtaigneraie-Arago et près de 50 % sur le quartier de Saige, contre environ 36 % sur la ville de Pessac. Cette différence notable sur le quartier de Saige peut s'expliquer par une importante part d'étudiants sur le quartier.

Les familles sans enfants sont bien moins nombreuses sur les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de la ville, avec respectivement 25,38 % et 28,50 % pour Châtaigneraie-Arago et Saige contre 42,92 % sur la ville de Pessac, ce qui signifie que les jeunes couples sans enfants s'installent peu sur les quartiers prioritaires voire les quittent dès qu'ils en ont la possibilité financière.

Le nombre de familles monoparentales est en moyenne deux fois plus important sur ces quartiers prioritaires que sur le reste de la ville et même si toutes les familles monoparentales ne sont pas exposées aux risques de précarité et de pauvreté, certaines semblent plus vulnérables que d'autres notamment les mères célibataires, qui apparaissent plus fragilisées que les autres sur le marché du travail et plus exposées à la précarité dans leurs conditions de vie.

Nombre de ménages

QUARTIER	Ménages 1 personne En 2011	Ménages 1 personne En 2011 En %	Ménages 1 personne en 2011		TOTAL Ménages en 2011
			Hommes	Femmes	
Châtaigneraie-Arago	401	32,08%	163	238	1251
Saige	810	49,68%	326	484	1631
PESSAC	9119	35,63%	3640	5479	25594

■ En 2011, 32,08 % des ménages du quartier Châtaigneraie-Arago étaient composés d'une seule personne.

2 Selon l'INSEE, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). A savoir qu'un ménage peut être composé d'une seule personne.

Typologie des familles

QUARTIER	Fam Couple avec enfant(s) en 2011	Fam Couple avec enfant(s) en 2011	Fam Couple sans enfant en 2011	Fam Couple sans enfant en 2011	Fam Monoparentales en 2011	Fam Monoparentales en 2011	Familles en 2011
Châtaigneraie-Arago	374	46,01%	206	25,34%	233	28,67%	813
Saige	307	41,07%	213	28,50%	227	30,37%	747
PESSAC	6469	41,14%	6749	42,92%	2507	15,94%	15725

■ En 2011, 30,37 % des familles du quartier de Saige étaient des familles monoparentales contre seulement 15,94 % sur l'ensemble de la ville de Pessac.

Emploi

Concernant le taux d'activité des 15-64 ans, les quartiers prioritaires ne sont pas en deçà de la moyenne ville avec respectivement 69,58 % d'activité sur le quartier Châtaigneraie-Arago et 67,44 % sur le quartier Saige contre 67,83 % pour l'ensemble de la ville. On note cependant que le taux d'activité des 15-24 ans est bien plus élevé sur les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de la ville avec 48,39 % d'actifs âgés de 15 à 24 ans sur le quartier Châtaigneraie-Arago contre 31,10 %. Cela nous laisse supposer une entrée sur le marché de l'emploi plus rapide chez les jeunes des quartiers prioritaires et donc un parcours scolaire plus court et/ou plus professionnalisant (ex : contrat d'apprentissage)

Les chiffres du chômage sont nettement supérieurs sur nos quartiers prioritaires par rapport au reste de la ville avec 27,4 % de la population active âgée de 15 à 64 ans qui ne possèdent pas d'emploi sur le quartier Châtaigneraie-Arago contre 12,54 % sur l'ensemble de la ville de Pessac. Le taux de chômage des 15-24 ans avoisinant les 45 % est un chiffre extrêmement significatif de la précarité de l'emploi dans ces quartiers prioritaires, proche de la moyenne nationale qui est de 42,1 % en 2013. Cependant, ce chiffre est à nuancer puisqu'il englobe les personnes en formation et en contrat aidé.

En terme de chômage on peut enfin noter qu'il n'existe pas de différence selon le sexe sur nos quartiers prioritaires, avec respectivement 50,84 % d'hommes et 49,09 % de femmes parmi les chômeurs du quartier Châtaigneraie-Arago et 48,27 % d'hommes et 51,78 % de femmes parmi ceux du quartier Saige.

En terme de type de contrat de travail on remarque une nette différence entre les salariés de 15 ans ou plus des quartiers prioritaires pessacais et ceux de l'ensemble de la ville, puisque seulement 72,77 % des salariés du quartier Châtaigneraie ont un CDI contre plus de 85 % sur l'ensemble de la ville. Cette précarité de l'emploi se vérifie notamment avec le pourcentage de salariés ayant un contrat d'intérim, d'apprentissage, ou un emploi aidé, puisque l'on compte 4,67 % de contrat aidé sur Châtaigneraie-Arago contre 0,81 % sur la ville de Pessac.

Pour finir, la part des actifs occupés ayant un emploi à temps partiel est également très importante sur les quartiers de Saige et Châtaigneraie-Arago avec plus de 8 points d'écart pour le quartier de Saige par rapport à l'ensemble de la Ville.

Répartition de la population active par tranches d'âge, en fonction de la population totale

QUARTIER	Actifs 15-24 ans en 2011	Actifs 15-24 ans en 2011 En %	Actifs 25-54 ans en 2011	Actifs 25-54 ans en 2011 En %	Actifs 55-64 ans en 2011	Actifs 55-64 ans en 2011 En %	TOTAL Actifs 15-64 ans en 2011	TOTAL Actifs 15-64 ans en 2011 En %
Châtaigneraie-Arago	213	48,39%	1007	82,51%	166	50,00%	1386	69,58%
Saige	231	44,33%	1159	78,78%	167	52,51%	1558	67,44%
PESSAC	3210	31,10%	20320	89,87%	3655	51,15%	27185	67,83%

En 2011, le quartier Châtaigneraie-Arago comptait 69,58 % d'actifs âgés de 15-64 ans.

Répartition des chômeurs par tranches d'âge, en fonction de la population active

QUARTIER	Chômeurs 15-24 ans en 2011	Chômeurs 15-24 ans en 2011 En %	Chômeurs 25-54 ans en 2011	Chômeurs 25-54 ans en 2011 En %	Chômeurs 55-64 ans en 2011	Chômeurs 55-64 ans en 2011 En %	TOTAL Chômeurs 15-64 ans en 2011	TOTAL Chômeurs 15-64 ans en 2011 En %
Châtaigneraie-Arago	95	44,81%	258	25,60%	26	15,99%	380	27,40%
Saige	99	42,90%	296	25,49%	16	9,32%	410	26,33%

En 2011, 27,40 % des actifs âgés de 15-64ans étaient au chômage sur le quartier Châtaigneraie-Arago.

Répartition des salariés en fonction de leur type de contrat de travail

QUARTIER	Salariés 15 ans ou plus Fonct publ, CDI en 2011	Salariés 15 ans ou plus Fonct publ, CDI en 2011 En %	Salariés 15 ans ou plus CDD en 2011	Salariés 15 ans ou plus CDD en 2011 En %	Salariés 15 ans ou plus Intérim en 2011	Salariés 15 ans ou plus Intérim en 2011 En %	Salariés 15 ans ou plus Emplois aidés en 2011	Salariés 15 ans ou plus Emplois aidés en 2011 En %	Salariés 15 ans ou plus Apprentissage-Stage en 2011	Salariés 15 ans ou plus Apprentissage-Stage en 2011 En %	TOTAL Salariés 15 ans ou plus en 2011
Châtaigneraie-Arago	693	72,76%	127	13,33%	28	2,92%	44	4,67%	60	6,35%	952
Saige	828	74,34%	174	15,59%	62	5,60%	20	1,76%	31	2,78%	1114
PESSAC	18584	85,49%	2011	9,25%	410	1,89%	176	0,81%	558	2,57%	21739

En 2011, 72,76 % des salariés de 15 ans ou plus avaient un contrat à durée indéterminé sur le quartier Châtaigneraie-Arago.

Part des actifs occupés ayant un emploi à temps partiel

QUARTIER	Actifs occupés 15 ans ou plus TP en 2011	Actifs occupés 15 ans ou plus TP en 2011 En %	TOTAL Actifs occupés 15-64 ans en 2011
Châtaigneraie-Arago	216	21,48%	1006
Saige	281	24,52%	1147
PESSAC	3872	16,29%	23776

En 2011, 24,52 % des actifs occupés âgés de 15-64 ans avaient un emploi à temps partiel sur le quartier de Saige.

Logements

Nos quartiers prioritaires pessacais sont exclusivement composés de logements collectifs à hauteur de 100 % pour Saige et 92 % pour Châtaigneraie-Arago avec essentiellement des logements HLM (84% et 67%).

La typologie des logements est répartie de manière assez égale sur le quartier de Saige alors que sur le quartier Châtaigneraie-Arago on compte plus de la moitié de logements ayant 4 pièces et plus (56%). On peut donc noter que les logements ne sont pas réellement adaptés à la population de ces deux quartiers puisque près de 16 % des logements de Châtaigneraie-Arago et près de 39 % des logements de Saige sont composés d'une et deux pièces alors que tous deux comptent une importante population de personnes vivant seules, 32 % pour Châtaigneraie-Arago et 49,68 % pour Saige. Se pose donc un problème de sous occupation des logements sur nos deux quartiers prioritaires.

On note également qu'une part importante des habitants est installée sur ces quartiers depuis longtemps, entre 40 et 45 % des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus suivant le quartier. Ces chiffres peuvent être expliqués de deux manières, soit que les habitants sont satisfaits du cadre de vie dans lequel ils vivent ou bien qu'ils sont en trop grandes difficultés sociales pour pouvoir vivre dans un autre milieu que celui-ci.

Répartition de l'offre de logements

QUARTIER	Résidences principales en 2011	Résidences principales en 2011 En %	Rés secondaires et logts occasionnels en 2011	Rés secondaires et logts occasionnels en 2011 En %	Logements vacants en 2011	Logements vacants en 2011 En %	TOTAL Logements
Châtaigneraie-Arago	1250	93,53%	0	0,00%	86	6,47%	1337
Saige	1631	96,02%	7	0,39%	61	3,61%	1698
PESSAC	25593	95,68%	171	0,64%	985	3,68%	26749

■ En 2011, le quartier de Saige comptait 1631 résidences principales sur 1698 logements.

Statut d'occupation

QUARTIER	Rés princ occupées Propriétaires en 2011	Rés princ occupées Locataires en 2011	Rés princ HLM louée vide en 2011	Rés princ logé gratuit en 2011	Résidences principales en 2011
Châtaigneraie-Arago	145	1106	1054	0	1250
Saige	56	1163	1098	7	1631
PESSAC	13529	11425	4858	640	25593

■ En 2011, sur 1250 résidences principales, le quartier Châtaigneraie-Arago comptait 1054 résidences HLM.

Typologie des résidences principales

QUARTIER	Rés princ 1 pièce en 2011	Rés princ 1 pièce en 2011 En %	Rés princ 2 pièces en 2011	Rés princ 2 pièces en 2011 En %	Rés princ 3 pièces en 2011	Rés princ 3 pièces en 2011 En %	Rés princ 4 pièces et plus en 2011	Rés princ 4 pièces et plus en 2011 En %	TOTAL Résidences principales en 2011
Châtaigneraie-Arago	35	2,80%	169	13,55%	346	27,64%	701	56,08%	1250
Saige	201	12,34%	431	26,45%	489	29,98%	509	31,23%	1631
PESSAC	2132	8,33%	2821	11,02%	4971	19,42%	15668	61,22%	25593

■ En 2011, 56,08 % des logements du quartier Châtaigneraie-Arago étaient composés de 4 pièces et plus.

Ancienneté des ménages sur le quartier

QUARTIER	Moins 2 ans en 2011	Moins 2 ans en 2011 En %	Entre 2-4 ans en 2011	Entre 2-4 ans en 2011 En %	Entre 5-9 ans en 2011	Entre 5-9 ans en 2011 En %	Depuis 10 ans ou plus en 2011	Depuis 10 ans ou plus en 2011 En %	TOTAL Ménages en 2011
Châtaigneraie-Arago	166	13,27%	286	22,84%	246	19,66%	553	44,23%	1250
Saige	197	12,05%	486	29,80%	291	17,83%	658	40,32%	1631
PESSAC	3585	14,01%	5503	21,50%	3901	15,24%	12605	49,25%	25593

■ En 2011, 44,23 % des ménages du quartier Châtaigneraie-Arago avaient emménagé depuis 10 ans ou plus.

En dehors des données INSEE de 2011, voici quelques données de cadrage :

Éducation

Les écoles maternelles et élémentaires situées en quartier prioritaire ou en quartier vécu, perdent en effectifs et ce de manière assez importante entre la rentrée 2014 et celle de 2015. En effet, sur 12 écoles concernées par les demandes de dérogation à la rentrée scolaire 2014-2015, 9 sont situées en quartiers prioritaires ou en quartiers vécus avec une déperdition comprise entre 3 et 49 élèves suivant l'école.

Les taux d'inscription et de fréquentation aux ateliers éducatifs sont nettement inférieurs dans les écoles « Politique de la Ville » avec un retard de fréquentation de 6 points en moyenne. Par ailleurs, sur ces territoires, les associations sont fortement mobilisées dans les temps éducatifs avec un taux d'intervention de 64 % contre 41,8 % pour l'ensemble de la ville. Ces résultats montrent de manière forte l'importance du partenariat et l'ouverture des écoles sur leur environnement sur ces territoires.

Pour terminer ce diagnostic, voici quelques données issues de sources et de périmètres différents qui peuvent nous apporter des éléments de cadrage supplémentaires :

- En 2008, les chiffres de l'INSEE montrent que 35 % des jeunes de 15-24 ans sont non scolarisés sur le quartier Saige nord et sud ainsi que 40 % pour le quartier Camponac-Châtaigneraie,
- En 2010, les chiffres de l'INSEE montrent qu'environ 26 % des habitants de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant sur l'Iris Châtaigneraie et Saige Nord sont sans diplôme,
- Dans ce sens, en 2010, seulement 6% des habitants de 15 ans ou plus de l'Iris Châtaigneraie et 10% des habitants de l'Iris Saige Nord, ayant achevé leur scolarité sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long contre 19 % sur l'ensemble de la commune de Pessac.

**Taux d'inscription et de fréquentation des Ateliers Éducatifs (année scolaire 2014-2015)
Dans les écoles « Politique de la Ville » ou assimilées**

	Inscription			Fréquentation		
	Moyenne Ville	Moyenne écoles « Politique de La ville »	Ecart (en points)	Moyenne Ville	Moyenne écoles « Politique de La ville » (Période 1 et 2)	Ecart (en points)
Maternelle	91,59%	89,25%	-2,34	78,60%	70,84%	-7,76
Élémentaire	89,71%	85,97%	-3,74	85,27%	80,86%	-4,41
Moyenne maternelle Et élémentaire	90,65%	87,61%	-3,04	81,93%	75,85%	-6,08

Source : Projet d'organisation des temps de l'enfant Fev. 2015

■ En 2015, le taux de fréquentation des ateliers éducatifs est de six points inférieur sur les écoles politique de la ville que sur le reste de la ville.

Jeunes de 15-24 ans non scolarisés en 2008

QUARTIER	Population des 15-24 ans	Jeunes de 15-24 ans non scolarisés	Part des jeunes de 15-24 ans non scolarisés en %
Camponac-Châtaigneraie	784	274	35,00%
Saige nord et sud	808	325	40,30%
PESSAC	10056	2170	21,60%

■ En 2008, 40,30% des jeunes âgés de 15 à 24 ans, vivant sur les IRIS Saige nord et sud sont non scolarisés.

Concernant le territoire de veille de l'Alouette Haut-Livrac, nous n'avons pu obtenir des données précises et récentes sur ce territoire et nous nous sommes donc basés sur des données de cadrage issues de l'INSEE - 2009 :

Chiffres Clés Insee 2009

	ZUS Alouette-Haut Livrac	UU Bordeaux
Population des ménages fin 2009	1 921	797 357
Evolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009	3.9 %	2.4 %
Revenu par unité de consommation médian 2009	12 919	20 162
Evolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	2.2 %	5.4 %
Premier quartile du revenu par unité de consommation 2009	8 080	13 372
Evolution relative du premier quartile du revenu par unité de consommation 2007-2009	8.2 %	5.0 %
Troisième quartile du revenu par unité de consommation 2009	18 308	28 433
Evolution relative du troisième quartile du revenu par unité de consommation 2007-2009	3.7 %	5.4 %
Indicateur de dispersion du revenu par unité de consommation 2009	79.2 %	74.7 %
Evolution relative de l'indicateur de dispersion du revenu par unité de consommation 2007-2009	-1.8 %	0.3 %
Part de la population à bas revenus 2009	15.7 %	7.3 %
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	0.6 %	-2.8 %
Indicateur de jeunesse fin 2008	2.5	1.2
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007	53.3 %	35.3 %
Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009	3.0 %	1.6 %
Surface du logement (en mètres carrés) par personne 2009	33.0	38.7
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009	6.9 %	3.6 %
Part des ménages locataires fin 2009	95.1 %	49.0 %
Part des ménages locataires en HLM fin 2009	90.1 %	14.9 %
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans fin 2009	41.3 %	49.4 %
Part des ménages concernés par une allocation chômage 2009	23.3 %	16.2 %
Evolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage 2007-2009	6.9 %	2.3 %
Taux d'activité des 25-64 ans fin 2009	n.d.	n.d.
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée début 2007	77.7 %	54.0 %
Indicateur de comparaison de revenu avec le voisinage 2009 (couronne de 300 mètres de large)	0.59 %	n.d.
Indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville, source Insee		

2.2 Les enjeux

Nous présentons ici les **principaux enjeux de notre projet 2015/2020**, des enjeux à la fois spécifiques à chaque quartier mais aussi des enjeux transversaux à ces quartiers.

Ces principaux enjeux sont ceux qui se dégagent de la démarche d'élaboration de notre convention territoriale : ils tiennent donc compte à la fois du travail d'évaluation du CUCS 2007/2014, de 5 groupes de travail thématiques que nous avons réunis localement et auxquels ont participé de très nombreux partenaires, des 2 comités de pilotage internes à la Ville qui autour du Maire de Pessac ont réuni des élus et des services, des 3 réunions publiques auxquelles de nombreux habitants ont participé et donné leur point de vue sur notre projet, leur analyse de la situation de leurs quartiers et ce qu'ils considéraient comme prioritaires, et enfin de la réunion de tous les partenaires, le conseil local du développement social urbain (CLDSU) qui a clôturé ce travail d'élaboration.

Ces 6 enjeux principaux guideront notre action pour les 5 prochaines années, même si nous sommes conscients que d'autres enjeux, ou des enjeux intermédiaires, pourraient aussi être mis en avant.

Dans la quatrième partie de ce document «Le projet 2015/2020 pour les quartiers prioritaires ou en veille de Pessac » nous déclinons ces enjeux en piliers, orientations stratégiques, objectifs opérationnel et actions ou types d'actions.

2.2.1 - Les enjeux spécifiques à chaque quartier

Pour Saige, l'enjeu principal sera de définir un projet de renouvellement urbain d'ensemble pour l'avenir de ce quartier, tout en maintenant le niveau du maillage d'acteurs institutionnels et associatifs et en continuant de coordonner leurs interventions

Ce nouveau PRU de Saige devra porter sur l'ouverture du quartier à son environnement (lien du quartier avec le Campus ainsi qu'avec le Pontet, raccordement de la copropriété des Acacias à l'avenue de Saige, travail sur les franges du quartier dans le cadre des 50 000 logements), l'entrée principale du quartier, le centre commercial (qualité du bâtiment, accessibilité, stationnement, attractivité commerciale, parvis, place, etc), la trame urbaine du quartier (voiries, cheminements, circulations douces, signalétique), les tours de Saige, etc. Il conviendra également d'améliorer la qualité des équipements, comme le COSEC qui devra être rénové afin de favoriser les pratiques sportives. La mixité sociale de ce quartier devra aussi être encouragée par une diversification des logements.

Socialement il conviendra de maintenir le niveau du maillage institutionnel et associatif ainsi que coordonner l'intervention et l'articulation des différents acteurs. Il nous faudra en particulier porter une attention forte aux besoins fondamentaux des habitants les plus pauvres de ce quartier.

Pour Châtaigneraie-Arago, l'enjeu principal sera d'achever la transformation durable du quartier et de développer le maillage institutionnel et associatif d'accompagnement socio-éducatif du quartier.

Le travail sur les espaces extérieurs, les voiries et les équipements de ce quartier devra permettre d'achever le renouvellement social et urbain d'ensemble et de renforcer l'unité de quartier : aménagement de l'entrée du quartier, aménagement de la seconde partie de l'avenue de la Châtaigneraie, aménagement de la Méridienne verte, des espaces sportifs de proximité et des espaces verts. Un nouveau centre social devra être étudié pour ce quartier, basé sur le nouveau projet de la structure et permettant un accueil des jeunes et jeunes adultes. Une solution devra être trouvée pour requalifier le centre commercial Arago, qui devra réfléchir à la possibilité d'intégration d'un café/restaurant pour répondre à la demande unanime des habitants et animer le quartier. L'arrivée du tramway devra être attentivement suivie en terme de flux de populations.

Socialement il conviendra de développer un accompagnement global qui aujourd'hui fait défaut à ce second grand quartier d'habitat social de Pessac : intégrer les nouveaux habitants à la vie du quartier, prendre en compte l'importante part des moins de 6 ans, structurer l'accueil des 16-25 ans, mobiliser les habitants et les impliquer dans la vie de leur quartier, développer le maillage associatif en lien avec les acteurs existants, coordonner l'intervention des nouveaux acteurs avec celle des acteurs existants, accompagner l'évolution du centre social sur les enjeux en termes d'infrastructures et de projets, poursuivre et intensifier le lien entre le quartier et la médiathèque, etc.

Pour le Haut-Livrac, sorti de la géographie prioritaire, l'enjeu sera de mettre en place un accompagnement social global et partenarial et de répondre au profond sentiment d'éloignement de la vie pessacaise voire « d'abandon » d'une partie de la population et des acteurs du quartier.

Il conviendra également de renforcer les liaisons entre le quartier et son environnement pour améliorer les déplacements infra-communaux : voiries, voies vertes, espaces publics, parcs, etc, et faciliter l'accès aux équipements : halls des sports, piscine Caneton, Bourgailh. L'arrivée du tramway en Juin 2015 au niveau de l'Alouette, l'hypothèse d'une 4ème phase au niveau du Haut-Livrac ainsi que la réflexion d'un TCSP rejoignant l'aéroport de Mérignac y contribueront.

2.2.2 - Des enjeux transversaux aux 3 quartiers

Il s'agira d'abord de **répondre aux problématiques de pauvreté et de précarité** qui touchent une grande partie des habitants de ces quartiers : il s'agira pour nous de travailler de manière partenariale notamment autour des dimensions emploi, logement, santé, isolement, etc

Il s'agira ensuite de **travailler à la réussite éducative de tous les enfants et jeunes** : il nous faudra notamment veiller à l'association et à la participation des parents, au maillage partenarial si important pour ces quartiers, et répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

Il s'agira enfin de **répondre au défi quotidien du vivre ensemble** : nous devons notamment renforcer les valeurs du vivre ensemble, mieux travailler aux nécessaires solidarités de quartier, mais aussi renforcer le pouvoir d'agir et la citoyenneté des habitants et faire un effort important en matière de gestion urbaine et sociale de proximité et de prévention des incivilités.

Troisième partie

Les orientations prioritaires de la convention cadre

1. Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

- Orientation stratégique n°1 : Renforcer la complémentarité à l'échelle métropolitaine de la chaîne d'acteurs
- Orientation stratégique n° 2 : Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures « emploi » et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes
- Orientation stratégique n° 3 : Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé
- Orientation stratégique n° 4 : Dans le cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires
- Orientation stratégique n° 5 : Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la Zone Franche Urbaine, désormais « territoire entrepreneur »
- Orientation stratégique n° 6 : Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
- Orientation stratégique n° 7 : Favoriser l'inclusion numérique
- Orientation stratégique n° 8 : Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique

2. Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

- Orientation stratégique n°9 : Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires
- Orientation stratégique n° 10 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes
- Orientation stratégique n° 11 : Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention
- Orientation stratégique n° 12 : Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
- Orientation stratégique n° 13 : Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politique de la ville

3. Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

- Orientation stratégique n°14 : Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain
- Orientation stratégique n° 15 : Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité
- Orientation stratégique n° 16 : Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie
- Orientation stratégique n° 17 : Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la Métropole sur le peuplement
- Orientation stratégique 18 : Désenclaver les quartiers politique de la ville

4. Favoriser la citoyenneté

- Orientation stratégique n° 19: Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires
- Orientation stratégique n° 20 : Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités Femmes/Hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble »

Quatrième partie

Le projet 2015/2020 pour les quartiers prioritaires ou en veille de Pessac

Pilier 1 : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Organiser le partenariat	Mieux animer le partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage développement économique et emploi [2x/an] - Groupe de travail emploi-quartiers (échanges d'infos) [3x/an] - Comités d'engagement et de suivi des candidats (PLIE, MLG, Bâti-action, Envie Gironde, AIPAC, etc) - Participation à la réflexion à l'échelon métropolitain - Visites de la structure Pôle emploi de Pessac, à la demande des associations, afin de présenter l'offre de service en direction des entreprises, des demandeurs d'emploi, et les dispositifs spécifiques dédiés
	Inclure systématiquement de nouveaux acteurs	
	Clarifier les fonctions et missions de chacun	
	Sensibiliser les acteurs de terrain au fonctionnement des dispositifs et actions	
	Échanger autour de candidats réels	
Développer les liens entre quartiers prioritaires et entreprises	Favoriser la rencontre et la découverte mutuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Action « Bienvenue dans mon monde » à Saige - Développement d'actions similaires à la Châtaigneraie-Arago - Convention « Nos quartiers ont des talents » - Accès à la clause d'insertion à faciliter - Parrainage jeune/entreprise - Accès aux stages de 3ème à faciliter - Structuration d'une action spécifique avec l'association ANJE
	Travailler à l'adaptation des cultures professionnelles des recruteurs	
	Travailler à l'innovation dans les moyens et procédures de recrutement	
	Travailler le manque voire l'absence de réseau des habitants (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi)	
	Travailler sur les savoirs-être et les codes de l'entreprise	
	Lutter contre les discriminations réelles et le sentiment de discrimination	

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Types d'actions
Adapter les outils aux spécificités des quartiers	Préciser l'intervention spécifique des services spécialisés de l'emploi sur ces quartiers (PLIE, Pôle Emploi, etc)	- Développement d'une «présence» du service public de l'emploi dans les quartiers (ex: référent quartier du PLIE)
	Miser sur des actions collectives notamment pour les jeunes adultes	- Délocalisation d'actions dans les quartiers (ex: FLE sur Châtaigneraie-Arago; permanence du CLAP, etc)
	Remplacer les actions de masse par des actions ciblées sur des problématiques	- Structuration de premières réponses de proximité dans les quartiers
	Favoriser la mobilité psychologique	- Accompagnement à l'utilisation de la plateforme numérique: <i>emploi.pessac.fr</i>
	Repérer et atteindre les publics les plus isolés.	- Accompagnement collectif spécifique à certaines problématiques (ex: femmes citoyennes du PLIE, etc)
	Travailler avec les familles la question de l'orientation	- Développement des chantiers «Chantiers Jeunes» de Bati-Action
	Favoriser le travail des femmes des quartiers	- Nouvelles actions d'insertion en lien avec le PRU d'Arago
	Donner l'exemple en matière de recrutement d'habitants de ces quartiers	- Convention «Nos quartiers ont des talents» - Emplois d'avenir - Projet DYNOR de la Mission Locale - Garantie Jeunes
Travailler au développement économique des quartiers	Détecter et Accompagner les porteurs de projets	- Structuration d'une action spécifique avec l'association ANJE
	Travailler à la requalification des centres commerciaux	- Requalification du centre commercial Arago
	Possibilités d'autres types d'activités économiques dans ces quartiers ?	- Définir un projet de requalification pour le centre commercial de Saige (cf étude globale)
	Développer, dans les quartiers, des projets autour de l'économie sociale et solidaire	- Réflexion à conduire pour le centre commercial du Haut-Livrac Projet PASS du centre social de Saige

Pilier 2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

EDUCATION

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Favoriser la place des parents et développer la prévention primaire	<p>Intégrer les parents dans la vie de l'école.</p> <p>Développer les actions de soutien à la parentalité.</p> <p>Améliorer les rapports de confiance entre parents et institutions.</p> <p>Valoriser les compétences globales des parents.</p> <p>Veiller à la place des pères dans les actions.</p> <p>Donner aux parents les moyens d'être informés et de s'impliquer dans l'orientation de leur enfant.</p> <p>Mieux intégrer les parents dans le diagnostic et les solutions apportées dans le cadre du PRE.</p> <p>Travailler sur la séparation parents/enfants en amont de la scolarisation.</p> <p>Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.</p> <p>Encourager les adaptations des écoles pour les premières rentrées en maternelles (rentrées échelonnées, accueil spécifique des familles...).</p> <p>Repérer et s'appuyer sur les parents ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cafés des parents (ASTI, centres sociaux). - Informations sur le rôle et les missions de l'école, explicitation des règles. - Informations sur le rôle et les missions des associations de parents d'élèves (lien avec la Charte de la communauté éducative). - Information et présentation des lieux d'accueil parents/enfants et halte-garderie - Actions d'accompagnement aux choix d'orientation - Réfléchir à la mise en contact et à d'éventuels temps de présence de la MDSI dans les écoles - Première rentrée à l'école maternelle - Médiation parents/enfants par le biais de l'aide aux devoirs (ESAAC). - Articulation avec la CTG

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Types d'actions</i>
<p>Promouvoir la co-éducation, et articuler le partenariat autour des temps de l'enfant dans une cohérence d'ensemble.</p>	<p>Organiser et animer le partenariat.</p> <p>Articuler institutionnalisation et souplesse du partenariat (compromis).</p> <p>Coordonner les différentes actions d'accompagnement à la scolarité (soutien scolaire).</p> <p>Veiller au suivi des jeunes de + de 16 ans (notamment passage 3ème / seconde).</p> <p>Ouvrir les écoles sur leur environnement (faire rentrer les partenaires, les parents).</p> <p>Travailler de façon partenariale la question de l'orientation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à une cellule de veille éducative pour les plus de 16 ans. - Créer un annuaire des acteurs pour mieux identifier le rôle et les missions de chacun ? - Actions autour de l'orientation et la découverte des métiers et du monde de l'entreprise (IMS). - Favoriser et diversifier l'accès aux stages de 3ème. - Revaloriser l'image du lycée professionnel et des filières professionnelles.
<p>Prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et des jeunes.</p>	<p>Repérer les enfants nécessitant un accompagnement spécifique (porteurs de handicap, primo-arrivants et non francophones, décrocheurs).</p> <p>Construire de façon partenariale des réponses adaptées.</p> <p>Valoriser les parcours de réussite et le parrainage ou tutorat (lycéens, étudiants → collégiens).</p> <p>Développer les outils numériques et éduquer à leur utilisation</p> <p>Favoriser l'accès aux modes de garde collectifs avant la première scolarisation.</p> <p>Soutenir les enfants non francophones dans l'apprentissage du français dès le plus jeune âge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de Réussite Éducative - Action de lutte contre le décrochage du CLSPD. - Articulation avec la Plateforme de suivi du décrochage (Éducation Nationale). - Accompagner les mesures d'exclusion des établissements. - Création d'un dispositif d'accueil d'élèves primo-arrivants / non francophones. - S'appuyer sur les tableaux numériques et tablettes comme nouveaux supports pour apprendre autrement - Soutien à l'apprentissage du français en maternelle /CP.

SANTE

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Prévention et éducation à la santé	<p>Faire de la santé une priorité pour les populations en situation de précarité</p> <p>Identifier les thématiques prioritaires (hygiène, alimentation, santé psychique, sommeil, hygiène bucco-dentaire, addictions...)</p> <p>Éduquer et sensibiliser les enfants, les adolescents et les adultes</p> <p>Responsabiliser les parents sur les «bonnes pratiques» et les risques encourus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Journée sport-santé-famille (ASCPA) - Sensibilisation à la nutrition et au gaspillage alimentaire (Projet PASS (ESAAC), Disco-soupe (AFEV)...) <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers bien-être (ASTI, centres sociaux) - Semaines de la santé ou de l'alimentation dans les centres sociaux...
Accès aux droits en matière de santé	<p>Lever les freins d'accès aux soins en s'appuyant sur les relais locaux</p> <p>Accompagnement à l'ouverture des droits</p> <p>→ Lien avec le pilier 4 «Accès au(x) Droit(s)»</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences santé-jeune (Plateforme des Services) - Collaboration avec la CPAM (Plateforme des Services) - Non-recours aux droits (CAF, Plateforme des Services)
Accès aux soins	<p>Informier et orienter les habitants les plus fragiles vers les structures de soin existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement physique vers les structures de soin- Articulation avec le PRE
Articuler le Contrat de Ville avec le Contrat Local de Santé (CCAS)	<p>Veiller à la prise en compte des quartiers Politique de la Ville dans ce contrat local de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic et à l'élaboration du contrat local de santé Pessacais porté par le CCAS

CULTURE

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
<p>Permettre aux habitants d'accéder à l'offre culturelle de la ville</p>	<p>Lever certains freins (financiers, psychologiques, géographiques...)</p> <p>Favoriser l'accès aux équipements (communaux et de proximité) pour les habitants et les associations</p> <p>S'appuyer sur l'offre culturelle pessacaise pour développer des actions de sensibilisation, d'éducation, d'insertion et de découverte</p> <p>Poursuivre l'implication de la ville et des opérateurs culturels en terme de médiation</p> <p>Délocaliser des actions communales sur les QPV (déclinaisons des grandes manifestations...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pass Sport Culture - Visites accompagnées des spectacles - Actions de médiation comme les «Rendez-vous Gourmands »... - Créneaux dans les équipements sportifs, les maisons municipales, visites des lieux culturels... - TAP, accompagnement à la scolarité (CLAS) - Accueil de loisirs (ALSH)... - 14 juillet / Vibrations urbaines ...
<p>Reconnaître et soutenir les pratiques culturelles des habitants des QPV</p>	<p>Repérage et accompagnement par le service culturel de la ville, soutien aux projets</p> <p>Valoriser les pratiques et donc les habitants</p> <p>Développer les actions favorisant l'interculturalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Festivals, manifestations, fêtes, rencontres conviviales
<p>Articuler le contrat de ville avec le projet culturel de la ville</p>	<p>Mutualiser les moyens de la ville</p> <p>Veiller à la place des quartiers dans ces projets structurants</p> <p>Mobiliser «réellement» le droit commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux groupes de travail et de suivi

SPORT

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
<p>Permettre aux habitants d'accéder à l'offre sportive de la ville</p>	<p>Lever certains freins (financiers, psychologiques, géographiques...)</p> <p>Favoriser l'accès aux équipements (communaux et de proximité) pour les habitants et les associations</p> <p>S'appuyer sur l'offre sportive pessacaise pour développer des actions de sensibilisation, d'éducation, d'insertion et de découverte</p> <p>Poursuivre l'implication de la ville et des opérateurs sportifs en terme de médiation</p> <p>Délocaliser des actions communales sur les QPV (déclinaisons des grandes manifestations...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pass Sport Culture - Visites accompagnées des spectacles - Créneaux dans les équipements sportifs, les maisons municipales, visites des lieux culturels... - TAP, accompagnement à la scolarité (CLAS) - Accueil de loisirs (ALSH)... - Vibrations urbaines ...
<p>Reconnaître et soutenir les pratiques sportives des habitants des QPV</p>	<p>Repérage et accompagnement par le service culturel de la ville, soutien aux projets</p> <p>Valoriser les pratiques et donc les habitants</p> <p>Développer les actions favorisant l'interculturalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Festivals, manifestations, fêtes, rencontres conviviales
<p>Articuler le contrat de ville avec le projet sportif de la ville</p>	<p>Mutualiser les moyens de la ville</p> <p>Veiller à la place des quartiers dans ce projet structurant</p> <p>Mobiliser «réellement» le droit commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux groupes de travail et de suivi

PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

Cette thématique s'inscrit dans la « Stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité de Pessac » déclinée en 15 axes

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Type d'actions</i>
Maintenir et poursuivre, dans la durée, l'approche partenariale, globale et territorialisée mise en place sur les 3 quartiers politique de la ville	<p>Assurer une veille partenariale spécifique sur les trois quartiers</p> <p>Favoriser un traitement réactif des problématiques identifiées</p> <p>Poursuivre les articulations entre les approches individuelles et collectives, à toutes les échelles</p> <p>Articuler la politique de prévention avec les autres politiques sectorielles</p> <p>Conforter les dispositifs innovants</p>	<ul style="list-style-type: none">- CLSPD de quartier (Saige, Châtaigneraie-Arago, Alouette Haut-Livrac)- Commissions thématiques du CLSPD- Chantiers Éducatifs- Chantiers Jeunes Bâti-Action- Partenariat Éducation Nationale/Acteurs socio-éducatifs pour lutter contre le décrochage scolaire- Médiation citoyenne- Charte Accueil des Jeunes

Pilier 3 :

Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Des quartiers mieux insérés à la ville et plus attractifs	Meilleure ouverture des quartiers Politique de la Ville sur leur environnement (qualité urbaine, fonctionnement, liaisons,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un projet de renouvellement urbain pour Saige à partir d'une étude globale - Aménagement de l'entrée du quartier Arago - Travail sur la mobilité des habitants (transports en communs / voies vertes / accès handicapés)
	Améliorer la qualité des équipements commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification du centre commercial Arago - Définition d'un projet de requalification pour le centre commercial de Saige (cf étude globale) - Veille sur le centre commercial du Haut-Livrac et travail à la qualité et l'accessibilité (économique) de ses commerces
	Améliorer/ renforcer la qualité des équipements socioculturels et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture au quartier du plateau sportif de l'école Saint-Exupéry en dehors du temps scolaire - Étude de faisabilité d'un nouveau centre social pour la Châtaigneraie-Arago - Amélioration continue des équipements sportifs de proximité (city-stades, parcours de fitness, terrains de tennis, terrain de foot de Saige...)

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Un cadre de vie mieux adapté aux besoins	Poursuivre la rénovation durable des logements	- Réflexion sur un programme de travaux à Saige (cf étude globale) - Entrer en dispositif d'OPAH copropriétés fragiles pour le Burck
	Poursuivre l'aménagement des espaces extérieurs	- Aménagement des espaces de proximité sur Arago - Amélioration des cheminements, voiries et signalétique pour Saige (cf étude globale)
	Bien gérer les quartiers rénovés pour pérenniser les investissements	- Plan Stratégique Local (porté par Bordeaux Métropole) à venir pour Châtaigneraie-Arago - Maintien d'un partenariat privilégié pour être réactifs (Gestion Urbaine de Proximité)
Des quartiers d'habitat social plus mixtes	Poursuivre le travail de diversification des statuts de logements dans les quartiers politique de la ville	Poursuite de l'observation : patrimoine, peuplement, vente de logements HLM
	Poursuivre les objectifs de construction dans le cadre du Programme d'Orientation et d'Action (POA) en matière d'Habitat (PLH/PLU métropolitain) <i>Objectif de construction de 1 170 LLS 2016-2021(195 /an)</i>	Poursuite de la mesure de l'évolution du logement social à l'échelle de la ville et du rapport entre logements sociaux des quartiers politique de la ville et hors quartiers politique de la ville
	Mettre en place une politique de peuplement (et de mobilité)	Lancement d'un travail à l'échelle métropolitaine sur le peuplement et les attributions de logements.

Pilier 4 : Favoriser la citoyenneté

Pilier atypique de la convention territoriale du fait de la nécessaire globalité d'intervention et de la transversalité par rapport aux autres piliers et à l'ensemble de la ville

VALEURS REPUBLICAINES / LIBERTE / EGALITE / FRATERNITE / LAICITE

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Favoriser la connaissance (transmission, apprentissage ...)	Donner leur place aux familles dans la transmission de ces valeurs Articuler notre démarche avec la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République	- Cf <i>Pilier Éducation</i> - Parcours citoyen - Nouvel enseignement moral et civique - Réserve citoyenne - Service civique
Favoriser la compréhension (interroger les représentations)	Soutenir les associations dans leur rôle de mise en œuvre des valeurs et de développement de l'esprit critique	- Débats (utiliser les lieux à dimension communale) - Engagement des jeunes dans les associations - Gouvernance associative plus ouverte et plus représentative de la population des quartiers
Favoriser l'appropriation (être sujet de, être en capacité de mettre en œuvre...)	Faire vivre ces valeurs en les incarnant, en étant exemplaire (Services Publics)	- Remise officielle de la carte d'électeur - Journée de la «majorité» (citoyenneté...) - Journée des «diplômés» - Cycles de conférences: université populaire, formations...
Développer la distanciation (avoir du recul, l'esprit critique...)	Conserver une approche et une pratique objective de ces valeurs sans les dévoyer (Services Public)	- Développer l'éducation aux médias - Développer l'esprit critique et la liberté d'expression...

ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Favoriser l'accès des publics les plus éloignés et les plus vulnérables aux services	<p>Poursuite de l'approche et de la culture partenariale dans l'accès aux droits et aux services.</p> <p>Lutter contre le non-recours aux droits et aux services.</p> <p>Agir contre la complexité administrative, adapter l'organisation et l'ouverture des services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication sur les ressources du territoire, en direction des partenaires et des habitants. - Créer et animer un réseau d'acteurs autour de l'accès au(x) droit(s) et aux services. - Interpeller le défenseur des droits sur la complexité des démarches, les dysfonctionnements (refus de prendre les plaintes...).
Accompagner les publics dans la connaissance de leurs droits et devoirs	<p>Renforcer et développer les structures d'accès aux droits et aux services de façon équitable sur les 3 quartiers Politique de la Ville.</p> <p>Favoriser l'autonomie et la participation de l'utilisateur dans les démarches administratives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins au non-recours aux droits et aux services (s'appuyer sur l'observatoire national du non-recours aux droits). - Prévenir les suspensions de droits. - Mettre en place des actions spécifiques favorisant le recours aux droits.
Accompagner les publics dans la mise en œuvre de leurs droits		<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de sensibilisation et de formation sur la connaissance de ses droits. - Développer des permanences sur les quartiers de l'Alouette Haut-Livrac et de la Châtaigneraie-Arago.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Un Plan Territorial Local de lutte contre les discriminations sera élaboré sur la période du contrat

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
<p>Prévenir les discriminations</p> <p>Lutter contre les discriminations</p> <p>Favoriser les 3 entrées prégnantes sur le territoire (origine et adresse – égalité homme/ femme – discriminations religieuses et laïcité)</p>	<p>Déconstruire et définir les concepts (discriminations, racisme, égalité des chances, sexisme...).</p> <p>Accompagner les victimes et sensibiliser à la discrimination indirecte ou invisible.</p> <p>Analyser les outils, pratiques, règles de fonctionnement sous l'angle des discriminations.</p> <p>Sensibiliser les publics, éducation à l'égalité.</p> <p>Équilibrer les interventions entre les 3 quartiers Politique de la Ville.</p> <p>Travailler sur le sentiment de discrimination.</p> <p>Équilibrer mixité de genre et propositions spécifiques.</p> <p>Connaître le cadre juridique, notamment la loi de 2001 relative à la lutte contre les discriminations et la loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes).</p> <p>Offrir des espaces de parole, redonner la place aux personnes directement concernées.</p> <p>Rendre les règles de fonctionnement transparentes et lisibles, promouvoir l'exemplarité (institutions, associations...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer le réseau pessacais de lutte contre les discriminations. - Développer des formations. - Développer les actions de sensibilisation et d'éducation. - Interpellations / moyens de pression pour faire évoluer la loi? - Développer les ateliers d'éducation à la lutte contre les discriminations dans les établissements scolaires. - Proposer une permanence spécifique «lutte contre les discriminations» à la Plateforme? - Développer des solutions de gardes innovantes pour favoriser l'accès des femmes (familles monoparentales notamment) aux actions, réunions, dispositifs. - Développer les outils objectivant nos pratiques (charte de la laïcité...). - Dans le cadre du CDV, les collectivités signataires s'engageront sur leur exemplarité dans le recrutement des habitants des QPV. - Diversifier les visuels dans la communication de la ville (photos à l'image de la diversité de la population). - Mener un diagnostic territorial sur la lutte contre les discriminations. - Mener un diagnostic interne à la mairie sur la lutte contre les discriminations.

PARTICIPATION DES HABITANTS

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Animer la participation citoyenne	Articuler les différentes instances.	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils citoyens - Conférences de secteurs - Réunions publiques - Démarches de concertation (Arago) - Conseil municipal des jeunes? - Collectifs de jeunes - Panneaux d'expression publique dans les quartiers? - Espaces de parole informels et pédagogiques.
Concilier la démocratie représentative avec la démocratie participative (démocratie d'interpellation...)	Mettre en place des outils pour faire émerger la parole (besoins ou idées) des habitants.	
Adapter nos actions aux besoins réels exprimés par les habitants	Mettre en place des outils pour prendre en compte cette parole.	
Favoriser et garantir la parole des habitants en développant des lieux divers et complémentaires d'expression	Mettre en place des outils pour rendre des comptes (effectivité de la participation...).	
Faire connaître les règles et le sens de la participation (quel niveau de participation est visé?)³	Veiller à la présence d'habitants des quartiers dans les instances de pouvoir, de décision (CESEL, CA des associations, associations de parents d'élèves...).	
	Favoriser la proximité entre habitants et institutions.	

³ Information, concertation, co-construction, co-décision, association, pouvoir d'agir, émancipation / autonomie..

IMAGE ET HISTOIRE DES QUARTIERS

<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types d'actions</i>
Rétablir l'image réelle des quartiers (ne pas se focaliser sur des éléments uniquement très positifs ou négatifs)	Adapter la communication afin de ne pas stigmatiser les quartiers et ses habitants.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie de communication équilibrée sur l'ensemble du territoire. - Soutenir et former les acteurs des quartiers à communiquer et mettre en valeur leurs actions.
Concilier identité de quartiers et appartenance à l'ensemble du territoire	Valoriser la vie des quartiers et les spécificités des quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence les calendriers des manifestations des acteurs des quartiers avec les autres acteurs du territoire.
Développer la connaissance de l'histoire des quartiers et de leurs habitants	<p>Retracer et faire connaître l'évolution de la Ville et de ses quartiers.</p> <p>Mettre en valeur l'histoire commune → la France, les pays d'origine et le récit de l'immigration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire les quartiers dans la démarche «Patrimoine» de la Ville (visites, Journées du Patrimoine...). - Sensibilisations et manifestations autour des temps de mémoires collectives (guerre Algérie, esclavage, shoah...)

Cinquième partie

Le pilotage, le suivi et l'animation de la Convention territoriale de Pessac

La Convention territoriale précise le projet que la Ville et ses partenaires souhaitent mettre en œuvre pour les quartiers prioritaires de Saige et Châtaigneraie-Arago et pour le quartier de veille Alouette Haut-Livrac. Le travail sur les copropriétés du Burck s'inscrit également dans cette convention.

5.1 Gouvernance

Le pilotage, le suivi et l'animation de la Convention territoriale devront garantir sa cohérence d'ensemble et son portage transversal et partenarial.

A l'échelon Métropolitain :

Le comité de pilotage et le comité technique, déjà en place, auront vocation à rassembler régulièrement les signataires de la convention cadre.

A l'échelon Pessacais :

Un comité de pilotage institutionnel réunira une fois par an les signataires de la Convention territoriale : l'État, la Métropole, Domofrance, Gironde Habitat et la Ville. Son objectif sera de faire chaque année le point sur l'avancement du projet inscrit dans la convention (avancement, difficultés, réajustements, etc). Les membres de ce comité de pilotage pourront proposer à d'autres partenaires d'y participer (Région, Département, CAF, Pôle emploi, etc).

Un comité de pilotage interne à la Ville réunira une fois par an l'ensemble des élus et services municipaux concernés par cette convention, pour articuler le Contrat de ville avec les autres politiques municipales (transversalité / droit commun), valider les principaux dossiers, et partager les analyses relatives à ces quartiers (évolution, problèmes récurrents, difficultés spécifiques, etc).

Des instances spécifiques permettront de « faire vivre » au quotidien la Convention territoriale dans toutes ses dimensions (Emploi et développement économique ; Conditions et cadre de vie des habitants ; Cohésion sociale et vivre ensemble : Citoyenneté), de suivre son avancement et de veiller à la cohérence des actions :

- un comité de programmation étudiant les actions annuelles de la Convention territoriale du Contrat de ville [1x/an]
- le comité de pilotage développement économique et emploi [2x/an],
- le groupe de travail emploi-quartiers (échanges d'information) [3x/an],
- le réseau pessacais de lutte contre les discriminations (réactivation dernier trimestre 2015),
- les réunions DSQ (Développement social des quartiers) qui contribuent à l'animation du volet cohésion sociale (éducation, vivre ensemble, socioculturel et animation de la vie locale notamment),
- le conseil local de citoyenneté en lien avec le Conseil Départemental,
- le comité de liaison des centres sociaux,
- les instances de pilotage et d'animation du PRE (Conseil consultatif, comité de pilotage interne, comité technique),
- les instances de pilotage et d'animation du PRU d'Arago, de la requalification des copropriétés du Burck et celles à venir sur Saige (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail),
- les CLSPD de quartier et les CLSPD thématiques,
- les comités de pilotage à mettre en place autour de projets et d'actions nouvelles (projet commun CAF/Ville sur le non recours aux droits, etc),
- etc.

Un conseil local du développement social urbain (CLDSU) réunira à mi-parcours de la convention, l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, de terrain ainsi que des représentants des habitants et des habitants relais. Il devra présenter l'avancement du projet inscrit dans la convention.

Un conseil citoyen sera mis en place sur chaque quartier concerné. Le fonctionnement des conseils citoyens sera précisé durant le dernier trimestre 2015 et ils seront mis en place début 2016. Un représentant de chaque conseil citoyen siègera à chacune des autres instances.

5.2 Conseils citoyens

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens doivent être mis en place, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, sur chaque quartier prioritaire. Ils permettront de conforter les dynamiques citoyennes existantes ainsi que de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en permettant aux habitants et usagers de s'exprimer aux côtés des acteurs institutionnels, en offrant un espace favorisant la co-construction des contrats de ville, et en stimulant les initiatives citoyennes.

La Ville de Pessac s'inscrit dans cette démarche et choisit de développer un conseil citoyen sur ses quartiers prioritaires (Saige et Châtaigneraie-Arago) ainsi que sur son quartier de veille (Alouette Haut-Livrac).

Ces conseils citoyens se composeront d'un collège « habitants » (habitants tirés au sort⁴ et habitants volontaires), et d'un collège « acteurs locaux ». Le collège « habitants » devra être représentatif des différentes composantes de la population du quartier et garantir la parité entre les femmes et les hommes. Il devra donner une plus grande place aux jeunes et renforcer ainsi leur participation à la vie démocratique. Les membres représentants des conseils citoyens seront invités aux réunions publiques, ainsi qu'aux différentes instances de gouvernance du contrat, afin de suivre l'avancer de celui-ci, présenter l'avancée de leurs travaux et leurs réflexions.

Créés en association nouvelle ou rattachés à une association existante (un règlement intérieur propre à chaque conseil devra être adopté), ils auront vocation à être coordonnés et animés par des tiers neutres : prestataire ou association. La Ville et l'État aideront à la constitution et à la mise en place des conseils, les financeront, et s'assureront qu'ils disposent de locaux (les maisons municipales ou les espaces sociaux pourront ponctuellement accueillir les réunions des conseils). Ils n'y siègeront pas et n'en assureront pas l'animation. Ils seront considérés comme « personnes ressources » et non comme membres permanents.

La première année de fonctionnement sera expérimentale, des ajustements et des évolutions seront proposés à son issue.

5.3 Suivi et évaluation

La Convention territoriale précise l'engagement des partenaires à mettre en œuvre conjointement le projet décliné dans le présent document sur une durée de 5 ans. A mi parcours un travail d'évaluation :

- mesurera l'évolution de la situation,
- évaluera l'adéquation entre les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du contrat, et les actions mises en œuvre,
- proposera les réajustements nécessaires à la poursuite du contrat.

⁴ L'enjeu, en ayant recours au tirage au sort, est de pouvoir toucher une large part de la population, au-delà des habitants déjà engagés dans la vie locale (les listes des bailleurs pourraient être mobilisées).

ANNEXE

Évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014

ZRU Saige, Châtaigneraie, Cité Ladonne
ZUS Alouette Haut-Livrac
Quartier du Burck

Préambule

Depuis 1991, Pessac conduit une action spécifique pour les quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac, articulée autour de politiques interdépendantes et complémentaires :

- Une politique volontariste d'intégration urbaine, de remise à niveau, d'entretien et d'équipement des quartiers,
- Une politique spécifique d'insertion professionnelle,
- Une politique de développement social fortement partenariale,
- Une politique globale de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

Cette action spécifique s'est mise en œuvre à partir de cadres d'intervention successifs proposés par l'État en matière de politique de la ville (convention Ville Habitat et Contrat de Ville pour Pessac).

En 2006/2007, l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a donné lieu à un travail de fond concernant ces quartiers et le projet qu'il convenait d'y mettre en oeuvre. En terme d'état des lieux et de propositions, 4 grands domaines d'intervention couvrant l'ensemble des questionnements, actions et problématiques de ces quartiers ont été examinés à cette occasion :

- L'habitat et le cadre de vie,
- Le développement économique et l'emploi,
- L'action sociale et éducative,
- La Prévention de la délinquance et la tranquillité publique.

Le CUCS de Pessac a été signé entre l'État, la CUB et la Ville en février 2007, pour la période 2007/2009. A la demande de l'État Le CUCS a été prorogé pour les années 2010 et 2011. Toujours à la demande de l'État, un avenant a été signé entre l'État, la CUB et la Ville pour la période 2012/2014.

Le présent document présente une évaluation du CUCS pour la période 2007/2014.

Cette évaluation s'est effectuée autour des 4 thématiques du CUCS 2007/2014 :

- l'habitat et le cadre de vie
- l'emploi et l'insertion professionnelle
- l'action sociale et éducative
- la prévention de la délinquance et la tranquillité publique

Nous avons fait le choix d'une évaluation non exhaustive. Nous avons choisi de définir des « Problématiques d'évaluation » autour de ce qui pour chaque thématique nous semble aujourd'hui primordial pour ces quartiers :

- Des problématiques connectées à ce qui a été proposé et mis en œuvre dans le CUCS,
- Des problématiques « actuelles » de ces quartiers,
- Des problématiques qui préparent le futur projet pour ces quartiers, dans le cadre du contrat de ville Métropolitain 2015/2020.

Évaluation du CUCS de Pessac 2007/2014

Thématique 1

Habitat et cadre de vie

Problématique d'évaluation retenue

Au moment de l'élaboration du CUCS 2007/2009, voire depuis l'origine de la politique de la ville à Pessac, la volonté a toujours été de **mieux intégrer les quartiers prioritaires dans l'ensemble urbain pessacais et de valoriser leurs cadres de vie**. Dans l'avenant 2012/2014, l'intention **d'introduire davantage de mixité sociale dans ces quartiers** s'est ajoutée à ces deux premiers objectifs. Ces trois objectifs ont été poursuivis **afin que ces quartiers ne soient pas physiquement et socialement stigmatisés et relégués**.

Au terme du CUCS 2007/2014, est-on parvenu à endiguer les facteurs Sociaux/urbains à l'origine de possibles relégation et stigmatisation ?

1 - Les actions conduites

1.1 – Les actions conduites en matière d'intégration à l'ensemble urbain pessacais

	Terminé	Engagé
La Châtaigneraie-Arago	<ul style="list-style-type: none"> - 3ème phase du tramway avec mise en service en avril 2015 - Aménagement de la voie verte (piétons/cyclistes) Cestas-Université partie Université-Pontet 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'aménagement de l'avenue de la Châtaignerie et de l'entrée du quartier côté Camponac - Aménagement de la voie verte partie Pontet-Cestas
Saige	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement de l'axe convivial reliant Saige au centre ville par le Pontet - Aménagement de la 1ère tranche de l'avenue de Saige - Amélioration des liens avec le campus (physiques et humains) : logements étudiants, animations, Kapseurs,... - Aménagement de la voie verte et passage sous rocade 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des liens campus/Saige : coulée verte vers le campus par les allées Reyraud à réaliser dans le cadre de l'opération campus - Réflexion sur les franges de la ZRU, notamment par la densification le long des corridors du tram dans le cadre de l'opération 50 000 logements (propriété Laville, Pontet,...) - Affinement de l'étude de la phase 2 du projet de requalification des Acacias (espaces extérieurs : cheminements, espaces verts, stationnements, tri sélectif, éclairage) et recherche de financements
Alouette-Haut-Livrac	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des liaisons piétonnes et cyclables vers le Bourgaillh 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée du tramway en 2015 (pôle multimodal de l'Alouette)

1.2 - Les actions conduites en matière de requalification et de valorisation de l'habitat et du cadre de vie

	Terminé	Engagé
La Châtaigneraie-Arago	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation 524 logements, requalification des espaces extérieurs privés, construction de la 1ère tranche (51 logements) du programme Sud. - Mise en place des protections phoniques par RFF - Mise en place du tri sélectif - Réfection du bouldrome - Réfection partielle du city-stade - Actions d'animations, d'insertion, de GUP, communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du renouvellement urbain : 2ème tranche des constructions (57 logements du programme Sud), construction de la résidence sociale jeunes travailleurs (Moov'access) - Réflexion autour des espaces publics du quartier et des équipements : espaces extérieurs, méridienne verte, entrée du quartier, centre commercial, adaptation des locaux du centre social, ... - Mise en place de créneaux pour l'association FUTSAL au gymnase F. Mitterrand
Saige	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification de la maison municipale et de ses abords - Aménagement d'un espace sportif, familial et ludique à l'arrière du centre social - Extension des jardins familiaux du Pontet 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de l'adaptation des locaux de la Plateforme des Services Publics, 2 scenarii - Projet d'aménagement global pour le quartier (suite étude A'Urba)
Alouette-Haut-Livrac	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du tri sélectif à Macédo et aux Ailes Françaises - Réaménagement continu du parc Cazalet - Requalification du terrain de foot et du bouldrome de la résidence Macédo - Réfection du square des Peupliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des habitants au gymnase du Haut-Livrac et à la piscine caneton sur des créneaux hors clubs sportifs
Le Burck	<ul style="list-style-type: none"> - Études préalables (CUB) et pré-opérationnelles d'OPAH (Villes) - Recrutement par la Ville de Mérignac d'une Chef de Projet en 2012, avec participation financière de Pessac au prorata du nombre de logements 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une convention-cadre d'ensemble d'actions globales à toutes les copropriétés - Élaboration d'une convention d'OPAH pour les Héliotropes - Mise en place de permanences d'information pour les propriétaires

1.3 - Les actions conduites en matière de mixité sociale

Un travail « d'observation » du logement social. L'observation du logement social est l'étape préalable à la définition d'une politique locale de mixité sociale. La MOUS a créé une base de données actualisable de l'état du logement social à l'échelle de la Ville. Au regard du nombre d'indicateurs à construire, le travail s'est concentré sur les données patrimoniales, recueillies auprès de Domofrance (plus gros patrimoine sur la ville). Ce travail a été complété annuellement par l'état des ventes de logements sociaux de Domofrance sur les quartiers Politique de la Ville (seules ventes en cours). Par ailleurs, en 2013, un groupe de travail MOUS/CCAS autour de la question de la « mixité sociale » a été mis en place pour définir des indicateurs de mesure, des objectifs, une stratégie d'action, des outils partagés.

Une diversification de l'offre d'habitat en dehors des grands quartiers d'habitat social. Entre 2007 et 2013, 1 487 logements sociaux ont été construits sur Pessac dont 467 logements familiaux et 1 020 logements étudiants (construits ou restructurés). Ces logements ont été construits en quasi totalité hors des quartiers prioritaires.

Une diversification de l'offre d'habitat dans les grands quartiers d'habitat social. Dans le même temps Domofrance a continué de mettre en vente des logements sociaux de ces quartiers : entre 2007 et 2013, la Ville a autorisé Domofrance à mettre en vente 322 logements sociaux. Par ailleurs, dans le cadre du PRU d'Arago, 87 grands logements (PLUS) ont été démolis, et 138 logements ont été construits (accession sociale, PLS, PLAI, PLUS) (du T1 au T4, avec du collectif, du semi-collectif et de l'individuel)

2 - Une intervention concertée pour répondre aux attentes des habitants

2.1 – Une méthodologie spécifique d'intervention

La méthode d'émergence et de mise en œuvre des projets peut se décliner de la façon suivante :

- 1) Écoute des besoins exprimés sur les quartiers Politique de la Ville (usagers, associations,...) et proposition aux élus d'engager la réflexion pour validation ou décision politique
- 2) Concertation des usagers pour programme
- 3) Traduction du programme en projet
- 4) Élaboration d'un plan de financement
- 5) Présentation du projet aux usagers : 2ème concertation
- 6) Présentation du projet dans d'autres instances : DSQ ou GVS
- 7) Mobilisation des co-financements publics
- 8) Réalisation et implication des habitants dans la réalisation (clause d'insertion, chantiers jeunes,...)
- 9) Livraison/ inauguration

2.2 - Des concertations menées en continu

Le Projet de Renouvellement Urbain d'Arago a été l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes de participation et de concertation. Deux exemples sont à retenir :

Le projet de fresques: Dans le cadre de la construction du mur-anti bruit le long de la voie ferrée, RFF a proposé de financer un projet de fresques. Un collectif d'artistes a été missionné pour accompagner la démarche. Des thèmes ont été soumis aux habitants et le centre social a conduit la concertation. 4 fresques ont été proposées par les artistes et un nouveau vote a été organisé. Un jury partenarial (RFF, Domofrance, centre social, Ville) a validé le choix des habitants. Une fresque a été réalisée par les artistes et une autre par des enfants accompagnés des artistes et du centre social.

Le projet d'aménagement des espaces extérieurs d'Arago : Une concertation a été conduite par le centre social pour finaliser l'aménagement des espaces résidentiels de Domofrance et réfléchir aux besoins en terme d'équipements, d'espaces sportifs, d'espaces verts et de vie du quartier. 200 personnes (1/3 des ménages d'Arago) ont été consultées individuellement. Pour chaque entretien, le centre social présentait le projet et les propositions d'aménagement, puis recueillait les réactions et les attentes en matière d'équipements publics et d'espaces de vie de quartier. Les propositions étaient ensuite discutées au sein d'un groupe de travail (Domofrance, Ville, paysagiste, centre social, CNL, comité de quartier). Ce travail a été complété par une consultation des partenaires : École Saint Exupéry, crèche des Petits Petons, comité de quartier, associations Futsal Châtaigneraie et Fête le Mur, centre social, club de prévention Action Jeunesse, halte-garderie "Les petits Poucets". Cette double concertation a permis une connaissance fine des points de vue et des attentes des habitants et des partenaires, et a fait émerger des hypothèses d'aménagement.

D'autres exemples pourraient être cités : le boulodrome de la Châtaigneraie, les terrains de foot et de pétanque de Macédo, la Maison municipale de Saige, etc... Quand ils n'ont pas émergé directement de demandes d'habitants, les aménagements ont toujours fait l'objet de consultations.

3 - Les résultats obtenus

3.1 - Des quartiers mieux intégrés, mieux équipés, plus mixtes et plus attractifs

3.1.1 - Des quartiers globalement mieux insérés à la ville

Une meilleure desserte. Des progrès ont été fait en matière de transports, avec l'aménagement de voies vertes et de voiries ainsi qu'avec l'arrivée effective ou programmée du tramway, contribuant au désenclavement de ces quartiers.

3.1.2 – Un cadre de vie mieux adapté aux besoins

Une meilleure lisibilité des espaces à la Châtaigneraie. Le PRU d'Arago a redonné de la lisibilité aux fonctions du quartier, mais aussi structuré et hiérarchisé l'espace public à l'échelle du quartier : hiérarchisation des voies, création d'un parc public et d'espaces de proximité.

Des espaces sportifs et ludiques de proximité améliorés. Pour des montants assez peu élevés dans l'ensemble, le boulodrome et le city-stade de la Châtaigneraie, les terrains de football et de pétanque de Macédo, le square des Peupliers aux Ailes françaises ont été refaits ou réaménagés, en réponse directe à des besoins exprimés par des usagers.

Un meilleur accès aux équipements communaux. Des créneaux ont été mis à disposition des associations, leur permettant de profiter du hall des sports du Haut-Livrac, de la piscine Caneton, du gymnase F. Mitterrand, ou du COSEC, même si cela ne répond pas intégralement aux demandes.

3.1.3 – Une répartition des logements sociaux plus équilibrée et un habitat plus diversifié

Une diversification de l'habitat à l'échelle communale. En 2013, les grands quartiers d'habitat social ne représentaient plus que 46 % du logement social de la Ville (contre 55 % en 2007). Si on prend en compte uniquement le logement social familial, ce rééquilibrage est moins net et les grands quartiers d'habitat social représentaient encore 64 % des logements sociaux familiaux pessacais.

Une diversification de l'habitat à l'intérieur des grands quartiers d'habitat social, même si le logement social y est toujours très majoritaire. Cette diversification est passée par la vente HLM mais aussi par la construction de produits logements diversifiés voire par la démolition de logements sociaux. Cette diversification de l'offre est intéressante pour ces quartiers car elle y favorise une forme de "mixité sociale" en stabilisant les habitants les plus aisés ou ceux qui ont envie d'y rester et/ou en faisant venir une catégorie de ménages aux revenus supérieurs. La situation est différente selon les quartiers. **C'est sur Saige qu'il y a eu la plus grande évolution.** A terme, s'il n'y a pas de construction neuve, Saige comptera 1 310 logements sociaux familiaux, une résidence étudiants de 99 logements et 607 logements privés collectifs et individuels en copropriété, soit au total 30% des logements de l'ensemble du quartier (En 2007, Saige comptait 1 511 logements sociaux familiaux et 406 logements privés en copropriété). **A la Châtaigneraie-Arago, la part du logement privé (12 %) sera moins forte qu'à Saige mais on trouvera une diversification intéressante des formes d'habitat** (collectif, semi-collectif, individuel), une diversification des typologies de logements (moins de grands et plus de petits logements) et la présence de logements anciens, de logements entièrement réhabilités et de logements neufs pour tous les âges (résidence jeunes travailleurs aux logements adaptés au handicap et au vieillissement – Vivalib). **Au Haut-Livrac, la diversification de l'habitat passe par la promotion privée.** Des programmes de constructions privées ont été réalisés ces dernières années sur le quartier, favorisant la mixité de l'habitat en équilibrant collectif et individuel, logement social et privé. A terme, le quartier comptera 686 logements sociaux et 63 privés (contre 739 logements sociaux en 2007). Ce travail se poursuivra dans le cadre de l'opération des « 50 000 logements », en lien avec l'étude pour l'extension du tramway jusqu'au Haut-Livrac.

3.1.4 - A la Châtaigneraie -Arago une image et une attractivité améliorées grâce au PRU

Des habitants globalement satisfaits : selon l'association régionale des organismes sociaux pour l'Habitat en Aquitaine qui a interrogé les locataires d'Arago, 94% sont satisfaits ou très satisfaits de leur logement après travaux (30% auparavant), 89% trouvent que les travaux se sont bien déroulés et 60% mesurent l'impact des travaux sur les charges (En moyenne, le coût du chauffage est passé de 714 € à 477 € par locataire et par an). La concertation effectuée par le centre social sur les espaces extérieurs, auprès de 200 ménages d'Arago, a aussi clairement montré cette satisfaction.

Des habitants moins réticents à vivre sur le quartier : Les chiffres 2012-2013 de Domofrance montrent que les logements sont reloués plus vite. Le taux de rotation est passé de 12 à 8,4 % pour Arago 1 et de 8,2 à 6,9 % pour Arago 2. Les délais de relocation se sont également raccourcis : 46 à 22 jours pour Arago 1, et 23 à 16 jours pour Arago 2. Les logements trouvent donc des locataires plus rapidement, et ces chiffres sont conformes, voire inférieurs, aux moyennes Domofrance.

3.2 - Les limites de l'intervention en matière de développement urbain des quartiers

3.2.1 – Des projets complexes et coûteux

Les projets de renouvellement urbain sont globaux, complexes, et nécessitent des moyens financiers importants. Ceux touchant à l'habitat ne peuvent émerger sans volonté forte du bailleur social. Ceux touchant au cadre de vie associent souvent plusieurs maîtres d'ouvrages complexifiant de fait leur mise en œuvre. Tous nécessitent des diagnostics sociaux et urbains en préalable à toute intervention, comme ce fut le cas pour Arago, mais aussi une ingénierie importante et des financements croisés multi-partenariaux difficiles à mobiliser. Dans le cadre du CUCS et de son avenant, l'intervention en matière de renouvellement urbain a essentiellement porté sur le PRU d'Arago. Les 90 millions d'euros investis sur le projet (80 par Domofrance) ont empêché tout autre investissement de grande ampleur sur les autres secteurs, comme Saige. **Concernant les équipements structurants**, plusieurs réflexions et études ont été engagés : adaptation des locaux de la plateforme des services au public, scénarios d'évolutions du centre social de la Châtaigneraie, réfection du COSEC... Pour autant, ces projets demandant maturation et investissements importants dans le cadre du PPI, n'ont pu être engagés. Mise à part la requalification de la Maison Municipale de Saige, projet pour lequel nous avons obtenu 60% d'aides

publiques (FEDER et Région), les autres projets n'ont pu démarrer. **Les projets de requalification des centres commerciaux d'Arago et de Saige** ne se sont pas concrétisés. Pour Arago, l'appartenance du centre commercial au bailleur social a posé la question de l'investissement financier de grande ampleur lié à cette propriété. Pour Saige, le statut de copropriété pose d'autres contraintes notamment les décisions d'agir qui doivent être votées en Assemblée Générale. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraignant, **les financements sont plus compliqués à mobiliser sur la durée des projets**. Au fil des années, les règlements d'intervention des financeurs évoluent ou se raréfient (comme le FEDER par exemple où les crédits ont été consommés très vite). Dès lors, le risque est de voir l'ambition des projets se réduire au regard du manque de financements. La question se pose de savoir à partir de quoi on doit élaborer des projets. Doit-on réfléchir dès l'amont aux possibilités financières avec un aspect innovant et durable qui crée des surcoûts? Ou doit-on juste répondre au plus près des attentes des habitants en étant moins ambitieux ?

3.2.2 - Un pilotage de l'habitat et de la question de mixité peu lisible au niveau de la Ville, et des interventions morcelées

Différents services / directions avec des entrées et des préoccupations différentes. Le service Aménagement et habitat au sein de la Direction de l'Aménagement Urbain et de la DGACV pilote les dispositifs réglementaires tels que le PLU et la programmation équilibrée des logements sociaux à l'échelle de la commune. Le service logement au sein du CCAS et de la DGSVS pilote les attributions de logements sociaux sur le contingent réservataire ville. La MOUS, au sein de la DDSU et de la DGSVS, pilote le travail autour de l'observation de l'habitat (et le comptage SRU) pour suivre et accompagner les évolutions en matière d'habitat au sein des quartiers Politique de la Ville en vue d'équilibrer l'offre d'habitat et produire de la mixité par la diversification de l'offre.

Un manque d'instances internes pour échanger sur les enjeux et la stratégie. Ces instances permettraient de réfléchir à l'offre et la demande et de définir des objectifs de mixité de l'habitat à l'échelle des quartiers prioritaires et de la Ville. Était prévue dans l'avenant au CUCS 2012-2014 la création d'un conseil local de l'habitat pour co-construire une politique locale de l'habitat et définir une stratégie partenariale en matière de logement social. Ce travail n'a pas été pour l'instant engagé.

4 - Pistes de réflexion pour le Contrat de Ville 2014/2020

Le CUCS et son avenant définissaient un projet à 10-15 ans, qu'il conviendrait de poursuivre dans le prochain Contrat de ville.

Poursuivre l'intégration des quartiers à la ville et renforcer leur attractivité

Pour Saige, il conviendra de finaliser un projet d'ensemble comprenant l'accroche urbaine notamment du côté de l'avenue de Saige : entrée de quartier, raccordement de la copropriété des Acacias à l'avenue, travail sur les franges du quartier dans le cadre des 50 000 logements, raccordement au Pontet, ... **Pour Châtaigneraie-Arago**, il conviendra d'achever la transformation engagée par l'aménagement des espaces extérieurs (Mériidienne verte, espaces sportifs de proximité, espaces verts) et de la seconde partie de l'avenue de la Châtaigneraie et son accroche sur l'avenue d'Arago (entrée du quartier) en lien avec le centre commercial et le parc de Camponac. **Pour le Haut-Livrac**, il conviendra de renforcer les liaisons entre le quartier et son environnement pour améliorer les déplacements infra-communiaux : voiries, voies vertes, espaces publics, parcs, etc, et faciliter l'accès aux équipements : halls des sports, piscine Caneton, Bourgaillh. L'arrivée du tramway en Avril 2015 au niveau de l'Alouette, l'hypothèse d'une 4ème phase au niveau du Haut-Livrac ainsi que la réflexion d'un TCSP rejoignant l'aéroport de Mérignac y contribueront.

Répondre au déficit de qualité des équipements structurants

Le prochain Contrat de Ville devra avoir l'ambition de répondre à la fois aux dysfonctionnements du bâti mais aussi à l'inadaptation des locaux aux besoins (taille, forme, isolation...).

Une adaptation des équipements aux besoins. Il conviendra prioritairement de travailler sur :

- un nouveau centre social pour le quartier **Châtaigneraie-Arago** basé sur le nouveau projet de la structure et permettant un accueil des jeunes et jeunes adultes,
- le **COSEC**, pour favoriser les pratiques sportives,
- le **café/restaurant à implanter dans le centre commercial d'Arago** pour répondre à la demande unanime des habitants et animer le quartier,
- les **espaces sportifs de proximité** à conforter, améliorer, aménager (sur Arago notamment)

Une action à concrétiser sur les centres commerciaux. Pour **Arago**, il conviendra de trouver une solution, alliant équilibre financier, adhésion des commerçants et des habitants, commercialité et qualité architecturale et urbaine. Pour **Saige**, il s'agira d'engager un travail dans le cadre d'un projet d'ensemble avec le bailleur et la CUB pour améliorer l'attractivité du centre commercial (qualité de l'équipement, accessibilité, stationnement, bâtiment, attractivité commerciale, etc).

Construire une stratégie globale de mixité à différentes échelles

Définir et mettre en œuvre des objectifs spécifiques de mixité pour Saige et Châtaigneraie-Arago. Il s'agit pour la Ville de travailler à un équilibre vers lequel tendre en matière :

- de vente HLM : quel seuil critique ?,
- de densification : quel niveau est acceptable ?,
- de perspectives de renouvellement urbain : quel projet à terme pour Saige ?,
- de politique de peuplement : comment agir sur les attributions et les parcours résidentiels ?

Mettre en œuvre une stratégie locale et partenariale à l'échelle de la Ville. Il s'agit de travailler à la fois sur la production de logements sociaux et sur le peuplement :

- pour qui construit-on ? pour répondre aux besoins actuels des pessacais ? pour accueillir de nouveaux habitants ?,
- Quelle stratégie en matière d'habitat la Ville de Pessac souhaite développer ?,
- Quelle articulation avec les politiques locales de l'habitat de la future Métropole (PLH, convention de mixité sociale à l'échelle intercommunale,...) ?,
- Quelle(s) instance(s) de collaboration serait la mieux adaptée : Conseil Local de l'Habitat ? Comité de Pilotage inter-bailleurs ?...

Évaluation du CUCS de Pessac 2007/2014

Thématique 2

Emploi et insertion professionnelle

Problématique d'évaluation retenue

En 2007, on inscrivait dans le CUCS : « Malgré tous les dispositifs pessacais d'accès à l'emploi, les habitants des 3 quartiers prioritaires n'ont toujours pas les mêmes chances face à l'emploi ». **Le choix a donc été fait d'essayer « d'adapter » la politique d'insertion professionnelle et d'emploi aux habitants de ces quartiers**, en favorisant la formation et la qualification des jeunes, en valorisant l'emploi et l'entreprise et surtout en travaillant plus collectivement.

7 ans après, cette amorce d'adaptation a-t-elle été bénéfique et est-il nécessaire d'aller plus loin ?

1 - Les actions conduites

1.1 - Une mobilisation multiple et concertée

La mise en place du « Groupe emploi quartiers » et les rencontres de la commission de coordination linguistique. Les partenaires concernés par les questions d'emploi et d'insertion professionnelle, à savoir la Direction de l'emploi, Pôle Emploi, le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), la Mission Locale (MLG), le CCAS, la MDSI, la DDSU, les centres sociaux et le club de prévention Action Jeunesse (AJP) se sont retrouvés une fois par trimestre (jusqu'en 2013), dans un groupe de travail spécifique sur l'emploi et l'insertion professionnelle des habitants de ces quartiers. L'ensemble des partenaires a également échangé sur des cas individuels lors des Commissions Techniques Jeunesse mensuelles de la MLG.

Le développement d'une collaboration au quotidien. Un partenariat étroit s'est établi entre le PLIE et les éducateurs d'AJP, la MLG et les éducateurs d'AJP ainsi qu'entre la direction de l'emploi et le PLIE. La direction de l'emploi a également travaillé avec les éducateurs d'AJP et les centres sociaux. Elle a systématisé le transfert d'informations et d'offres d'emploi vers les centres sociaux, les éducateurs d'AJP, l'ASTI, ainsi que vers d'autres associations socio-éducatives.

La conduite d'un travail spécifique autour du PRU d'Arago. A l'occasion du chantier de renouvellement urbain du quartier Arago, la Direction de l'Emploi, la DDSU, les éducateurs d'AJP, les structures de l'IAE, le PLIE, les centres sociaux, Domofrance ainsi que toutes les structures d'accueil du service public de l'emploi, ont réfléchi collectivement, pour développer des opportunités d'emploi et de formation autour de ce chantier.

1.2 - L'implication d'acteurs « non conventionnels » de l'emploi

Les éducateurs d'AJP et les centres sociaux travaillent au cœur des quartiers prioritaires, souvent en première ligne des demandes d'insertion professionnelle. **Les éducateurs de la prévention spécialisée** initient des accompagnements individuels. En termes d'emploi, ils ont un rôle opérationnel et accompagnent les jeunes et jeunes adultes, que ce soit psychologiquement ou physiquement, vers les structures spécialisées (PLIE, MLG, service emploi). **Les centres sociaux** ont un rôle plus généraliste et collectif, notamment une fonction de « réponse immédiate ». Ils constituent des espaces-ressources de proximité pour la rédaction, la mise à jour et l'impression de CV et de lettres de motivation, relaient les informations et les offres, orientent vers les structures spécialisées, etc. Ce rôle est assuré au sein d'espaces dédiés plus ou moins structurés selon les centres. Ces espaces, initialement conçus comme des espaces-projet, se sont naturellement transformés en espaces-emploi. Les centres sociaux de l'Alouette et de la Châtaigneraie ont même démarré un suivi (qui a été reçu ? Pourquoi?).

1.3 - L'utilisation privilégiée des outils et dispositifs existants

Les publics des quartiers prioritaires pessacais représentent entre 40 et 50 % des publics reçus par la direction de l'emploi, la MLG ou le PLIE. Ils ont donc bénéficié de manière privilégiée des outils de ces structures : la clause d'insertion dans les marchés publics, les contrats aidés (emplois d'avenir et CAE), le parrainage, les ateliers recherche de contrats en emploi d'avenir et en alternance de la MLG, les dispositifs IAE (7 structures), l'accompagnement à l'emploi par le PLIE et la MLG, les prestations de Pôle Emploi sur l'interculturalité.

1.4 - L'évolution des méthodes traditionnelles d'embauche

Via la clause d'insertion dans les marchés publics, le PLIE a sensibilisé les employeurs au décalage qui existe entre les codes culturels de certains publics et ceux de l'entreprise, afin de les convaincre de s'ouvrir à des candidatures atypiques, de renverser les idées préconçues et de dépasser les premières impressions. Des employeurs et des salariés ont partagé leurs expériences de recrutements atypiques lors de soirées organisées par le PLIE, la MLG et la Direction de l'emploi.

1.5 - La lutte contre les discriminations

Le PLIE a piloté plusieurs actions spécifiques telles que l'édition d'un passeport pour la diversité dans l'emploi, l'organisation d'une soirée théâtre, ainsi qu'une action « Agir sur les discriminations ». La clause d'insertion, la préparation aux entretiens et le parrainage sont aussi des outils permettant de dépasser les discriminations.

1.6 - La réduction des écarts entre diversité culturelle et codes de l'entreprise

Des actions spécifiques ont permis de travailler sur les décalages culturels d'une partie de la population de ces quartiers face à l'emploi : Les actions du PLIE sur la diversité culturelle, les réunions de sensibilisation aux consignes de sécurité et savoir-être, les ateliers Femmes Citoyennes, les ateliers de pédagogie personnalisée, les ateliers de réapprentissage des savoirs de base, la coordination des apprentissages linguistiques entre les centres sociaux et la Plateforme d'accueil et de suivi linguistique, les ateliers « Accès à l'économie, la culture, le droit et la citoyenneté », les ateliers « Les chercheurs associés », les ateliers « Réussir son entretien professionnel », différents tremplins et forums de l'emploi.

Les objectifs poursuivis allaient de la réduction des freins culturels ou linguistiques, à la remise à niveau en lecture, écriture, calcul, en passant par la compréhension des codes et exigences de l'entreprise, le développement de l'autonomie et de la confiance en soi.

1.7 - Le développement d'actions au sein des quartiers prioritaires

Le choix a été fait de proposer des actions au sein même des quartiers : permanences de la MLG à Saige, réunions d'informations sur les opportunités du chantier Arago, sessions de recrutements dans les centres sociaux, opération Tremplins de l'emploi, ateliers « Accès à l'économie, la culture, le droit et la citoyenneté » spécifiques aux questions d'insertion professionnelle.

2 - Les principes de cette méthodologie spécifique d'intervention

2.1 - Les fondements de l'intervention

Lors de la préparation du CUCS, **il a été proposé « d'adapter » les interventions aux publics des quartiers prioritaires en raison de freins, spécifiques ou pas, mais toujours plus prégnants dans ces quartiers** : des niveaux de formation faibles, des discriminations réelles à l'adresse et à l'origine, un déficit de réseau professionnel et familial, un rapport à l'emploi complexe notamment pour les jeunes et jeunes adultes (demande de réponses et solutions immédiates, difficulté à se projeter et à accepter les accompagnements, etc), un taux de chômage doublé voire triplé sur ces quartiers par rapport à la moyenne nationale ou locale, une crise économique frappant plus fortement les habitants de ces quartiers, et notamment les jeunes et les jeunes adultes.

***NB** : Ces spécificités ont été confirmées par le rapport de l'IGAS de 2010 sur l'emploi des jeunes adultes des quartiers prioritaires, mais aussi par la Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, et le Ministre délégué à la ville qui demande d'accepter de faire plus et différemment pour les habitants de ces quartiers au vu de problèmes plus importants et de facteurs de risques multiples au regard de l'emploi (jeunesse, faible qualification, illettrisme, manque d'accompagnement et de réseau professionnel, discriminations...).*

L'intervention des acteurs non conventionnels de l'emploi, tels que les centres sociaux et les éducateurs de la prévention spécialisée, s'appuie sur l'idée que sur ces quartiers prioritaires, **ces partenaires sont incontournables de par leur accroche et leur connaissance des habitants.**

2.2- Les acteurs et leurs modes d'intervention

La Direction de l'Emploi et la Direction du Développement Social Urbain ont piloté le volet emploi et insertion professionnelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Tout un ensemble d'acteurs s'est impliqué : le PLIE, la MLG, les structures d'insertion Bâti-action et AIPAC. La direction de l'emploi et le PLIE ont co-piloté la commission « Insertion du chantier de requalification d'Arago », et développé les actions d'insertion autour de ce chantier. Le PLIE a coordonné des actions, telles que les ateliers Femmes Citoyennes ou encore la clause d'insertion. La DDSU a assuré un rôle de veille et de garant de la prise en compte des quartiers prioritaires dans les politiques d'emploi et d'insertion professionnelle. Les éducateurs d'AJP, les centres sociaux et l'ASTI ont également été intégrés dans la mise en place de cette politique d'insertion professionnelle.

NB : Les accompagnements, appuyés sur une approche individualisée des publics, ont permis de repérer les freins spécifiques des personnes, de faire émerger les freins communs aux publics des quartiers prioritaires, et d'envisager des actions adaptées.

3 - Les résultats obtenus

3.1 - Une adaptation qui s'avère nécessaire

3.1.1 - Un « maillage » qui favorise la lisibilité des offres et des dispositifs

Le maillage de partenaires locaux permet « l'acheminement » des publics dans les dispositifs. La diffusion systématique des informations et des offres d'emplois auprès des partenaires permet le relais des informations auprès des publics. Les partenaires de terrain et notamment les éducateurs d'AJP sont des relais essentiels pour acheminer les jeunes vers les structures et les dispositifs spécialisés. Ils informent, sensibilisent, conseillent les publics sur l'existence des dispositifs, et vont parfois jusqu'à les accompagner physiquement dans les structures.

La collaboration entre partenaires permet une meilleure compréhension du fonctionnement des dispositifs, par les partenaires et les publics. Le travail de sensibilisation mené par le PLIE, et ses échanges réguliers avec les éducateurs d'AJP, conduisent ces derniers à bien cerner le fonctionnement de la clause d'insertion, celui de l'entreprise, et les prérequis demandés aux candidats. Les profils proposés par les éducateurs sont ainsi de plus en plus éligibles à la clause d'insertion, et les démarches de plus en plus susceptibles d'aboutir. Des jeunes se présentant à la MLG sans en connaître les missions, repartent parfois déçus, ayant construit trop d'espoirs en amont : une meilleure compréhension des dispositifs permet d'éviter ces frustrations. **La collaboration entre partenaires permet des échanges réguliers autour de situations spécifiques, et permet des réponses adaptées.** Le PLIE et la MLG multiplient les contacts avec les éducateurs d'AJP à propos de candidatures. Ces échanges sur les profils et les problématiques individuelles des candidats permettent de trouver des solutions plus appropriées.

Le développement d'actions partenariales, l'exemple d'Arago : Le partenariat autour de la requalification d'Arago a permis de développer une offre de formation et d'insertion professionnelle multiple durant le chantier. 3 dispositifs ont été utilisés : les clauses d'insertion, les « chantiers École Formation Qualification 2ème chance » et les chantiers d'insertion, auxquels ont parfois été adossés des chantiers éducatifs et des chantiers jeunes. Un atelier restauration a également été ouvert au centre social de la Châtaigneraie, permettant l'embauche en CAE Politique de la ville de 2 personnes. Enfin, 4 personnes en insertion ont été directement recrutés par Domofrance et par l'association intermédiaire AIPAC, pour assurer des missions d'assistance à la personne notamment.

3.1.2 – Une expérimentation de méthodes alternatives à l'embauche qui fait ses preuves

La clause d'insertion permet de dépasser des obstacles spécifiques aux habitants de ces quartiers. La clause permet une mise à l'emploi directe, en court-circuitant des étapes difficiles pour les publics des quartiers prioritaires (cv, entretiens, etc.). Elle permet de remédier aux situations de personnes qualifiées mais sans formations ou diplômes. Elle permet de contourner la rigidité administrative et la longueur des parcours classiques d'insertion, constituant une solution pour des personnes en réelle nécessité d'un emploi immédiat. **Par ailleurs la clause d'insertion permet l'inscription des publics dans le dispositif du PLIE :** La clause est un très bon outil pour capter et inscrire les personnes dans les dispositifs. Elle autorise une mise à l'emploi directe, ce qui permet de gagner la confiance des personnes qui sont ensuite incitées à s'inscrire dans le dispositif.

NB : Au-delà de la clause d'insertion, le travail quotidien du PLIE permet un renversement d'image des publics et une évolution des mentalités : à l'occasion du placement d'un candidat sur une clause d'insertion, le travail de persuasion effectué auprès des recruteurs est très pertinent et efficace à long terme, pour changer l'image des habitants de ces quartiers : les employeurs convaincus par les faits font en effet de bons ambassadeurs.

3.1.3 - Une délocalisation des interventions pertinente, surtout pour les jeunes adultes

Le manque de mobilité, psychologique et réelle, est un frein spécifique ou du moins renforcé chez l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes. La non-connaissance et la peur de l'extérieur peuvent les empêcher d'aller vers l'emploi. Certaines actions, qui fonctionnent bien dans les quartiers prioritaires (permanences MLG à la Plateforme, chantiers Arago), ne trouvent plus leurs publics lorsque ces actions se déroulent en dehors. Les interventions en termes d'emploi au sein même des quartiers prioritaires, en permettant une visibilité des services et en suscitant la curiosité et l'envie, attirent plus facilement les publics.

3.1.4 - L'importance des acteurs non conventionnels de l'emploi

Des acteurs proches, disponibles, donc sollicités. Les centres sociaux et les éducateurs d'AJP sont en première ligne des sollicitations concernant l'insertion professionnelle, car les structures spécialisées de l'emploi ne sont pas dans les quartiers ou nécessitent un rendez-vous. Les publics des quartiers, notamment les jeunes, sont difficiles à attirer avec un système d'horaires fixes. Ils se manifestent plutôt de façon aléatoire, irrégulière, et la demande est souvent faite dans l'empressement.

Des acteurs qui gèrent les situations sociales difficiles et les frustrations. Bien qu'il apportent une réponse généraliste sur les questions d'emploi, les éducateurs d'AJP et les centres sociaux apportent de fait une « réponse immédiate ». Cela évite de générer des frustrations, ou que les publics abandonnent. En démêlant les situations sociales, ils permettent aux publics de cheminer dans la voie de l'insertion professionnelle.

Des acteurs bien identifiés comme relais et ressources. Les éducateurs d'AJP et les centres sociaux sont bien identifiés par les publics comme « relais » vers les structures spécialisées de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Les centres sociaux sont aussi repérés en tant que lieux d'affichage et de diffusion des annonces.

3.2 - Une adaptation à approfondir

3.2.1 - Un partenariat à rendre plus performant

Un manque de lisibilité entre les partenaires, leurs missions et leurs attentes. Pour les publics comme pour les partenaires, il y a encore une mauvaise connaissance et compréhension des rôles respectifs des acteurs. Cela empêche le fonctionnement optimal des dispositifs, par exemple celui de la clause d'insertion. Les attentes de

chaque partenaire vis-à-vis des autres acteurs mériteraient d'être clarifiées et communiquées. Sans cette clarification, des informations essentielles peuvent être omises, et les partenaires non spécialisés se trouvent en difficulté (Ex : problème de compréhension des profils recherchés dans les offres transmises par la direction de l'emploi).

Une mobilisation aléatoire des acteurs et une organisation à conforter. Certains acteurs communiquent insuffisamment. Les centres sociaux se sentent isolés vis-à-vis des acteurs de l'emploi. Le PLIE travaille avec les éducateurs, mais la relation partenariale reste aléatoire. Au sein de la Maison de l'emploi, les communications sont aussi à améliorer. **Le manque de réunions partenariales a également été souligné.** Le rythme des réunions emploi-quartiers s'est en effet amoindri au fil du temps : manque de présence partenariale, peu de renouvellement des discours, impossibilité d'aborder des cas individuels.

La discontinuité des dispositifs. Un manque de concertation entre les partenaires empêche la continuité des dispositifs et la mise en place de véritables parcours d'insertion professionnelle. Le maintien de la motivation et de l'engagement des publics suppose une collaboration partenariale accrue quant à la succession et l'enchaînement des dispositifs.

NB : Un maillage faible pour les adultes : Si les jeunes peuvent se référer et s'appuyer sur une multitude d'acteurs (MLG, éducateurs spécialisés, centres sociaux...), les adultes des quartiers prioritaires ont peu d'interlocuteurs spécialement dédiés, et Pôle Emploi ne propose pas de mobilisation spécifique en leur faveur.

3.2.2 – Une mobilisation difficile du public

Un public souvent absent aux rendez-vous et événements. Les permanences de la MLG dans les centres sociaux se sont interrompues faute de public. Globalement les habitants des quartiers prioritaires participent peu à certaines actions : découvertes de chantiers, tremplins ou café de l'emploi. On peut penser que les actions sont inadaptées, manquent de lisibilité, ne sont pas comprises, ou ne sont parfois pas relayées pour éviter des frustrations.

Une vision à court terme et un rapport complexe à l'emploi et aux institutions. Les publics des quartiers prioritaires ont souvent un rapport spécifique à l'emploi. Plus que les autres publics, ils ont une vision à court terme, motivée par des contraintes économiques et une difficulté à s'engager sur le long terme. Cette volonté d'avoir « un vrai travail immédiatement » les conduit souvent à rejeter les structures spécialisées et refuser les accompagnements proposés.

3.2.3 - L'ambiguïté de la proximité aux territoires

Si les interventions au sein même des quartiers prioritaires permettent de passer outre le déficit de mobilité des habitants, elles restent ambiguës en ne favorisant pas la mobilité (psychologique ou réelle), l'autonomie et l'émancipation.

3.2.4 - Un engagement des acteurs non conventionnels de l'emploi qu'il convient de préciser, de reconnaître et d'accompagner

Un sentiment de manque de compétences et d'isolement des centres sociaux. Les centres sociaux s'interrogent sur cette question de l'insertion professionnelle et de l'emploi : ils ne savent pas très bien ce que l'on attend d'eux, ont l'impression de manquer des compétences nécessaires, et se sentent isolés vis-à-vis des structures, spécialisées ou non (MLG, PLIE, Action Jeunesse).

Un public jeunes et jeunes adultes difficile. Certains centres sociaux ont arrêté l'accueil collectif des jeunes. L'accueil individuel a donc remplacé l'accueil collectif. Certains centres sociaux rencontrent des difficultés à accompagner les publics jeunes, les rapports conflictuels empêchent un suivi, d'autant plus que les centres

sociaux ne sont pas perçus comme de réels acteurs de l'emploi. Si les publics viennent effectivement consulter les annonces et imprimer des CV, ils sont peu demandeurs de services ou d'un réel accompagnement.

Des acteurs non conventionnels insuffisamment reconnus. Les éducateurs spécialisés et les centres sociaux ne sont pas unanimement reconnus dans leur expertise, non pas en termes d'emploi, mais en termes d'accroche et de connaissance des publics et de leurs problématiques individuelles ou collectives.

4 - Pistes de réflexion pour le Contrat de Ville 2014/2020

Renforcer le partenariat

- Assurer la régularité des réunions et cibler les thématiques abordées,
- Échanger véritablement et concrètement autour de candidats réels, (connaissance partagée des candidats, cerner plus finement leur situation et les solutions qui peuvent leur être proposées),
- Établir des passerelles entre les partenaires et les dispositifs, mettre en place de véritables parcours d'insertion professionnelle,
- Clarifier les fonctions, missions et compétences de chacun,
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires de terrain au fonctionnement des dispositifs et des actions,
- Inclure de nouveaux acteurs dans la boucle partenariale : le SPIP notamment en lien avec le PLIE et les éducateurs spécialisés.

Rapprocher le monde de l'entreprise et les publics

- Lutter contre les discriminations réelles et les sentiments de discriminations,
- Adapter les cultures professionnelles des recruteurs et des employés,
- Donner la possibilité du montage de projet par les jeunes et jeunes adultes,
- Valoriser auprès des publics comme des recruteurs les succès « atypiques »,
- Travailler sur les savoirs-être et les codes de l'entreprise,
- Innover dans les moyens et les procédures de recrutements.

Adapter les outils et services proposés aux spécificités des publics

- Miser sur des actions collectives, notamment pour les jeunes adultes,
- Remplacer les actions de masse par des actions ciblées sur des problématiques,
- Faciliter l'accès à l'emploi tout en favorisant la mobilité psychologique : Construire la jonction entre les actions au sein des quartiers et celles en dehors,
- Spécifier les pratiques professionnelles des services spécialisés de l'emploi (PLIE, Pôle Emploi, etc),
- Gagner en lisibilité et en régularité,
- Repérer et atteindre les publics les plus isolés.

Annexe : Quelques chiffres

Accompagnements Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et clause d'insertion

	Nombre d'habitants des 3 quartiers politique de la ville accompagnés	Nombre de bénéficiaires de la clause d'insertion des QP
2009	100	40
2010	160	29
2011	162	25
2012	137 (45 % des pessacais accompagné par le PLIE)	Donnée manquante
2013	135 (45 % des pessacais accompagné par le PLIE)	35

Accompagnements Mission Locale des Graves (MLG)

	Nombre de jeunes des QP suivis	Nombre d'entrées en formation	Nombre de contrats de travail signés	Dont contrats en alternance
2007	456	103	304	29
2008	412	91	229	13
2009	422	78	201	12
2010	491	102	242	22
2011	487	Donnée manquante	230 (dont 23 CDI)	15
2012	457	96	169	22
2013	458 (soit 39 % du public accueilli par la MLG, Pessac, Cestas, Canéjan confondus)			

Ateliers Acquisitions des compétences sociales et citoyennes (mis en place en 2010)

	Participants des quartiers prioritaires
2010	66
2011	38
2012	Env. 100
2013	86

Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) et de réapprentissage des savoirs de base

Ces ateliers accompagnent de nombreux pessacais dans leurs difficultés de lecture et d'écriture : remise à niveau sur les compétences clés européennes : français, lecture, calcul, informatique...

	Participants des quartiers prioritaires
2009	40
2010	Env. 100
2011	Env. 100
2012	116
2013	131

Évaluation du CUCS de Pessac 2007/2014

Thématique 3

Action sociale et éducative

Problématique d'évaluation retenue

Au moment de l'élaboration du CUCS on notait dans ces quartiers l'importance et la persistance des problématiques de fragilité, de pauvreté et d'isolement. Les actions alors proposées dans le CUCS, en matière d'accueil, de soutien, et d'accompagnement des habitants, visaient la lutte contre l'isolement et le rejet, la reconnaissance et l'exercice des droits et la confiance dans les institutions.

En filigrane il s'agissait à travers ces actions de développer le « Pouvoir d'agir » des habitants et des partenaires.

En quoi est-il important, dans ces quartiers, de développer le Pouvoir d'agir des habitants et des partenaires ?

Définition du Pouvoir d'agir

« Le pouvoir d'agir est à la fois un processus par lequel un sujet individuel ou collectif, accède aux ressources lui permettant d'augmenter son pouvoir, et le résultat de ce processus, c'est-à-dire l'émancipation de ce sujet »

Le pouvoir d'agir concerne à la fois la vie quotidienne des individus, et leur vie citoyenne et démocratique, les deux étant corrélées. Ce qui implique le développement de :

- leur capacité à mettre en place des actions en réponse aux problèmes et priorités qu'ils identifient,
- leur capacité à peser sur les décisions qui les concernent afin de maîtriser leur vie et leur environnement.

Le pouvoir d'agir se traduit à deux niveaux :

- individuel : le pouvoir personnel (« pouvoir de »), qui passe par le développement des habiletés et compétences personnelles (confiance en soi, responsabilisation, sentiment de compétence, d'utilité, d'autonomie, développement de la pensée critique) ;
- collectif : le pouvoir social ou politique (« pouvoir avec » ou « pouvoir sur ») qui passe par le développement de l'aide mutuelle, de la solidarité, de la capacité à agir avec les autres et de la constitution d'une force collective.

Le pouvoir d'agir s'entend ici comme pouvant être développé par :

- les partenaires, institutionnels et associatifs
- les habitants ou citoyens

Sources : Site internet « Collectif Pouvoir d'Agir »; Thomas KIRSZBAUM, « Valoriser les ressources des quartiers », rapport final mars 2014.

Dans cette thématique Action sociale et éducative très « vaste » nous avons choisi de cibler les domaines de l'action éducative, des centres sociaux, de la jeunesse, et de la lutte contre les discriminations, au regard de leur intérêt vis-à-vis de la question du « pouvoir d'agir » des habitants et des partenaires.

1 - Le Développement du Pouvoir d'agir en matière d'action éducative

Dans ce domaine, les publics enfants, jeunes ou adultes, rencontrent des difficultés spécifiques et multiples (pauvreté, niveau scolaire des parents, difficultés de maîtrise de la langue française, emploi...). Les partenaires éducatifs ont besoin de travailler ensemble pour intervenir sur ces multiples dimensions, de même que le service public a besoin de s'y adapter spécifiquement.

1.1 - Les actions conduites

Parmi les actions éducatives en faveur du développement du pouvoir d'agir, les plus notables sont : le programme de réussite éducative (PRE), la 3^{ème} Ambition Réussite, la Première rentrée à l'école maternelle, les Cafés des parents, les ateliers parents-enfants, le soutien scolaire parents-enfants, les ateliers lecture de l'AFEV, de O Sol de Portugal et du PRE, ainsi que les ateliers d'écriture.

1.2 - La méthodologie mise en oeuvre

Le repérage des problématiques par les partenaires de terrain. Les actions conduites émergent majoritairement suite à des interpellations par les partenaires (notamment les établissements scolaires et les centres sociaux) qui repèrent des problématiques, rencontrent des difficultés ou relayent la parole des habitants... et saisissent la DDSU (MOUS ou CLSPD).

Une mise en œuvre partenariale des actions. La mise en œuvre des actions est le plus souvent partenariale (établissements scolaires, centres sociaux, Action Jeunesse, bibliothèques, associations). Après un diagnostic partagé, la construction se fait avec au moins 2 acteurs. Il peut être fait appel à des partenaires extérieurs (associations culturelles ou professionnels spécialisés), et une participation financière de la ville ou une implication des services municipaux peuvent être mobilisés. Les modalités de montage des actions et le choix des partenaires impliqués se décident au cas par cas en fonction des sollicitations et des situations individuelles ou collectives soulevées.

1.3 - Les résultats obtenus

Une valorisation et de meilleurs résultats pour les enfants. Leurs connaissances et compétences sont reconnues et valorisées. Quel que soit le niveau concerné, les résultats sont en progrès. Les élèves de la 3^{ème} Ambition Réussite réussissent au brevet des collèges et leurs premiers choix d'orientation sont respectés. Les plus jeunes progressent en lecture, en écriture ainsi qu'en expression orale. Les savoirs-faire et les savoirs-être sont affirmés, et les élèves acquièrent ou confortent une méthodologie de travail. Les élèves établissent un meilleur rapport à l'école en lui redonnant du sens. Les élèves, et notamment ceux de la 3^{ème} Ambition Réussite, sont plus impliqués, motivés et se projettent dans l'avenir. Quel que soit l'âge, ce type d'action permet l'expression et la prise en compte des ressentis, favorise la confiance en soi et le bien-être à l'école, et se substitue parfois à la violence. Le rapport aux enseignants et aux autres élèves s'améliorent.

Des parents acteurs de la scolarité de leur(s) enfant(s). Ils sont plus impliqués, vigilants, rassurés et confiants quant à la scolarité de leur enfant, notamment face à la première rentrée en maternelle, ou vis-à-vis des résultats et des devoirs des plus âgés. Grâce aux ateliers-lecture, leurs savoirs-faire et leurs compétences langagières sont valorisés. Les actions instaurent aussi une solidarité et un partage d'expériences et de pratiques entre les parents. Ils apprennent des techniques et des méthodes d'accompagnement de leurs enfants, et gagnent ainsi en autonomie. Pleinement informés et soutenus, ils peuvent être acteurs ou se diriger vers les ressources du territoire. Le lien avec les écoles s'améliore lui aussi : les parents affinent leur connaissance du rôle et des principes de fonctionnement de l'école, et les attentes et difficultés des parents comme des institutions sont explicitées. Les relations parents-enfants et adultes-enfants autour de la scolarité et des devoirs sont apaisées. Les enfants comme les parents confortent leur lien aux institutions ainsi qu'aux partenaires (écoles, bibliothèques, associations...).

Des partenaires légitimés et renforcés. Les diagnostics « partagés » des situations familiales sont beaucoup plus complets. Les familles et les élèves sont ainsi mieux accompagnés. La mise en réseau des partenaires (**Ex** : 3^{ème} Ambition Réussite, PRE), permet un travail collectif, une continuité et une complémentarité éducative. Cela permet d'apporter des solutions innovantes qui dépassent les cadres traditionnels d'intervention, et d'expérimenter de nouvelles approches notamment culturelles ou sociales. L'image des établissements scolaires et l'ambiance au sein de ceux-ci se sont améliorées. Un climat de confiance voire de solidarité s'installe entre les institutions et les familles (parents et enfants) ainsi qu'entre les personnels partenaires (institutionnels, animateurs, enseignants, bibliothécaires...) et les familles.

1.4 - Les limites

Un manque de pérennité et de souplesse des démarches éducatives. En matière éducative, les cadres institutionnels (ceux de l'Éducation Nationale notamment) sont rigides et peu propices à l'adaptation aux spécificités des enfants, hormis le PRE qui offre un cadre d'intervention très souple. Les actions souffrent de l'incertitude des financements et manquent de pérennité. Il est souvent difficile de mobiliser et d'impliquer des familles aux caractéristiques socio-économiques fragiles. Il existe enfin une discordance entre les rythmes des professionnels et ceux des familles, qu'il n'est pas toujours évident d'harmoniser.

1.5 - Les enjeux pour le contrat de ville 2015/2020

- Dans le cadre du PRE, il conviendra de développer et de s'appuyer davantage sur les capacités des parents, en co-construisant avec eux le diagnostic et les propositions pour leurs enfants,
- Le lien entre l'action éducative de la Politique de la Ville et le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) est encore assez flou. Il conviendra d'articuler plus clairement les dispositifs tout en restant opérationnel,
- Le partenariat éducatif et notamment l'ouverture des établissements scolaires sur les quartiers sera à conforter,
- Il sera enfin nécessaire d'aller plus loin dans la prise en compte des besoins spécifiques des populations et de mieux adapter nos interventions.

2 – Le développement du Pouvoir d'agir au niveau des centres sociaux

Deux types d'actions ont été conduites : celles conduites par la MOUS pour accompagner les centres sociaux, et celles conduites par les centres sociaux pour développer le pouvoir d'agir des habitants.

2.1 - Les actions conduites

Les actions conduites par la MOUS en faveur du pouvoir d'agir des centres sociaux sont l'intégration du suivi et de l'accompagnement des centres sociaux aux missions de la MOUS en 2009, l'élaboration et le suivi de la convention Ville/centres sociaux 2012/2015 et l'attribution de locaux et de financements.

Les actions conduites par les centres sociaux en faveur du pouvoir d'agir des habitants résident dans le statut associatif des 3 centres, l'association des habitants bénévoles à l'organisation et l'animation de temps forts, le renouvellement des projets d'agrément en étroite concertation avec les habitants et les partenaires, et le soutien aux projets des habitants.

2.2 - La méthodologie mise en oeuvre

Les actions menées par la MOUS résultent d'une réorganisation interne de la Ville et d'une volonté municipale d'une meilleure « lisibilité » dans les missions des centres. L'élaboration et le suivi de la convention Ville/Centres sociaux se conduisent en partenariat avec les trois centres à travers des temps formalisés (réunions inter-centres, comités de liaison, etc.).

Les actions menées par les centres sociaux sont étroitement liées au statut associatif des centres qui induit une participation des habitants dans les décisions (Conseil d'administration) et une co-construction de chaque action. Dans le diagnostic, la mise en œuvre et l'évaluation, des habitants bénévoles participent aux côtés de l'équipe salariée.

Les centres sociaux disposent d'une proximité avec les habitants qui font d'eux les meilleurs acteurs en capacité de repérer les besoins, problématiques, mais aussi les ressources des habitants. Ils disposent d'une grande souplesse dans la mise en œuvre des actions, et sont, de fait, des partenaires centraux de toutes les actions éducatives, culturelles, ou en direction de la jeunesse.

2.3 - Les résultats

Une action des centres sociaux plus encadrée et cohérente. Le développement du pouvoir d'agir des centres sociaux par la MOUS a permis une amélioration de la transparence de leurs missions, un suivi plus efficace de la part de la Ville, ainsi qu'une meilleure coordination entre l'action des centres et celle de la Ville, et entre l'action des différents centres sociaux eux-mêmes.

Des habitants impliqués dans les décisions et les projets des centres sociaux. Le développement du pouvoir d'agir des habitants par les centres sociaux permet aux habitants de participer directement aux décisions et de peser sur les actions qui les concernent pour qu'elles correspondent mieux à leurs besoins. En donnant leur avis ou en proposant de nouvelles idées, les habitants s'impliquent dans les projets et dans la vie des quartiers. Cela contribue à l'éducation populaire, à l'apprentissage citoyen, à l'émancipation des habitants ainsi qu'à la valorisation de leurs compétences. Aussi, ils développent des relations de solidarité et de convivialité qui leur permettent de sortir de l'isolement. Cela permet enfin aux centres sociaux de bénéficier d'un soutien humain lors des manifestations, d'enrichir les projets ou d'en construire de nouveaux. La proximité des centres sociaux avec le territoire et leur connaissance fine des habitants permet le développement d'actions innovantes et adaptées à leurs besoins particuliers.

2.4 - Les limites

Des centres sociaux en forte instabilité. Le manque de permanence au sein des équipes rend difficile la construction d'un lien de confiance avec certaines familles. On note également parfois une faible qualification ou le découragement de certains salariés. L'environnement des quartiers impacte grandement les centres quand il s'agit de conduire durablement un projet. Le contexte budgétaire tendu, que ce soit celui de la Ville, de la CAF, du Conseil Général ou de l'État, ajoute à ces difficultés. Aussi, la proportion d'habitants adhérant aux centres sociaux est relativement faible (en moyenne 10 % des quartiers), et une marge de progression est possible. Mais ceux-ci souffrent encore d'une image négative, et ne font pas consensus à l'échelle des quartiers et de la ville. Enfin, le faible renouvellement voire le manque de bénévoles, notamment dans les instances de décision, est notable. Tous ces facteurs conduisent les centres sociaux à devoir se repositionner.

2.5 – Les enjeux pour le contrat de ville 2015/2020

- Il conviendra de déterminer les missions que l'on souhaite confier aux centres sociaux, les moyens que l'on choisit de leur accorder et selon quelles priorités,
- Faut-il étendre leur influence sur d'autres quartiers voire développer d'autres centres sociaux sur la ville (ex : Le Monteil), développer de nouveaux secteurs d'intervention (économie sociale, emploi...) ou au contraire les recentrer sur les territoires et cibler leurs missions ?,
- Il est nécessaire de repenser totalement le centre social Châtaigneraie-Arago (projet et locaux),
- Il conviendra de penser l'accompagnement du centre social de l'Alouette compte-tenu de la sortie de ce quartier de la géographie prioritaire et de sa mise en territoire de veille.

3 – Le développement du Pouvoir d'agir au niveau de la Jeunesse

Durant les 7 années du CUCS, une « nouvelle génération » de jeunes, avec une demande sociale différente, a émergé. Les questions d'accès à la citoyenneté, d'accès à l'emploi, et de discriminations ont été au cœur de leurs attentes, et la question de leur accueil dans les centres sociaux a été centrale.

3.1 - Les actions conduites

Les actions conduites en direction de la jeunesse ont été les suivantes : la mise en place du groupe de travail « accueil des jeunes », l'émergence d'une « nouvelle génération » d'associations (NR Prod / USCP / Futsal Châtaigneraie), le Tremplin jeune, l'accès aux équipements sportifs, le travail pour recruter davantage de jeunes dans les services municipaux, et la création d'un lieu d'accueil des jeunes par l'association USCP.

3.2 - La méthodologie mise en oeuvre

Une question soulevée par l'ensemble des partenaires. Les principaux acteurs impliqués sont la MOUS, le CLSPD, les centres sociaux, AJP, et les nouvelles associations émergentes constituées par les jeunes et jeunes adultes eux-mêmes qui rentrent dans le champ des acteurs concernés. C'est le cas de la création du Tremplin Jeunes à Saige. Certaines actions sont le produit de la volonté des publics jeunes eux-mêmes, comme la question de l'accès aux équipements sportifs ou la création d'un lieu d'accueil (USCP). D'autres dynamiques ont vu le jour grâce à des repérages et des demandes des partenaires de terrain. Face aux problématiques récurrentes et communes de l'accueil des jeunes, les directeurs des centres sociaux ont soulevé la question d'une mise en réseau des animateurs, ce qui a conduit à la mise en place du groupe de travail sur cette question. L'émergence d'une nouvelle génération d'associations a également été repérée par les partenaires que sont les centres sociaux et AJP. Les actions émergent aussi d'une volonté municipale pour l'exemplarité dans les recrutements municipaux.

Un pilotage et une animation partagés. En ce qui concerne le pilotage et l'animation des actions, la MOUS et/ou le CLSPD ont pris le relais en ce qui concerne le soutien aux associations émergentes et le pilotage du groupe Accueil des jeunes. L'animation des actions peut aussi bien être assurée par les centres sociaux, AJP ou par les nouvelles associations constituées par les jeunes eux-mêmes (Tremplin Jeunes), ou bien faire l'objet d'un accompagnement partenarial (lieu d'accueil des jeunes de l'USCP).

3.3 - Les résultats obtenus

Des jeunes adultes valorisés, responsabilisés et satisfaits. Grâce à ces actions, les jeunes sont valorisés à titre individuel et collectif, et certains font figure d'exemplarité pour les autres jeunes. Cela conduit également à la reconnaissance et à la valorisation de leurs compétences et de leurs initiatives de la part des institutions et des administrations (notamment municipales) et de la part des Pessacais. En retour, les jeunes témoignent d'une relative confiance envers les institutions et les administrations dans lesquelles ils ont leur place, même si cela reste fragile. Lorsque la question de l'accueil des jeunes est prise en compte, avec des professionnels à l'écoute et la mise à disposition de moyens adaptés aux attentes, les jeunes se sentent bienvenus, ils sont plus satisfaits de ce qui leur est proposé, et les habitants des quartiers prioritaires ont le sentiment qu'aucun jeune n'est mis à l'écart (Tremplin Jeunes et local de l'USCP). Ces actions permettent un apprentissage des règles de fonctionnement des associations et des institutions, une éducation à la citoyenneté ainsi que la responsabilisation et l'autonomie des jeunes. La conduite d'actions en faveur du développement du pouvoir d'agir permet aux jeunes de s'engager dans une dynamique d'insertion, de rencontrer des professionnels de l'emploi adaptés à leurs besoins, voire d'aboutir à la création d'emploi. En complément de ces retombées, ces actions conduisent à la découverte et à l'augmentation de nouvelles pratiques sportives pour beaucoup d'habitants. Enfin, on note un relatif apaisement des relations au sein du centre social de Saige, voire du quartier, apportant une plus grande sérénité aux partenaires et aux habitants.

Des partenaires « grandis ». Ils gagnent en souplesse d'action, en partage d'expériences, et en capacité à travailler collectivement. Cela leur permet de proposer de nouveaux outils et projets éducatifs ou de loisirs aux publics jeunes, et ainsi de répondre à des revendications anciennes ou de multiplier les contacts avec des jeunes parfois éloignés des structures.

3.4 - Les limites

Des démarches instables. Les démarches positives de soutien à la jeunesse et l'aboutissement des projets ont surtout été développées à Saige. Sur les autres quartiers, les opportunités en terme de locaux, les compositions et relations d'équipes professionnelles ont rendu la concrétisation des initiatives plus difficile. En ce qui concerne l'accès aux équipements sportifs, les résultats sont mitigés. Si une démarche n'aboutit pas ou seulement partiellement, les jeunes et jeunes adultes nourrissent un sentiment d'incompréhension et d'injustice, facteur de

tensions voire de violence. Il est primordial mais très difficile de gérer les attentes voire les refus. Enfin, les démarches entreprises sont instables face à la fragilité des trajectoires individuelles et au vu du contexte défavorable en termes d'emploi et de discrimination. Le manque de cohérence entre les partenaires vis-à-vis de cette jeunesse est parfois problématique.

3.5 – Les enjeux pour le contrat de ville 2015/2020

- Il conviendra de mieux cerner et prendre en compte les attentes des jeunes des quartiers, à l'égard des pouvoirs publics ou des associations.
- Il conviendra de développer les pratiques sportives libres (hors clubs, hors associations).
- L'articulation avec les problématiques d'emploi est à reconsidérer, de même que celle avec le conseil des jeunes adultes que souhaite créer la municipalité.
- Quelle mise en œuvre de la charte « Accueil & accompagnement des jeunes » ?

4 – Le développement du Pouvoir d'agir en matière de lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations a toujours été un axe fort de la Politique de la Ville au niveau national. Elle tend à prendre de plus en plus d'importance dans les quartiers prioritaires, notamment concernant les discriminations liées à l'origine dans l'accès aux loisirs et à l'emploi, et les discriminations femmes/hommes. L'éducation contre le racisme et la laïcité sont de plus des questions centrales pour la cohésion sociale.

4.1 - Les actions conduites

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, la Ville de Pessac a créé un « Réseau Pessacais de Lutte contre les Discriminations », co-animé avec l'association Boulevard des Potes.

Plusieurs actions ont été menées sur ce thème : BD « Dix Crimes en Action », film, FACE à l'école : agir pour l'égalité.

4.2 - La méthodologie mise en oeuvre

Une volonté partagée et une mise en œuvre partenariale. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre les discriminations découlent d'une volonté qui a été affirmée par la Ville dans l'avenant du CUCS en 2012 (pas d'actions menées de 2007 à 2011). Les partenaires et professionnels de terrain ont confirmé ce besoin, en participant au réseau et en proposant des actions sur ce thème. Des associations telles que FACE ou Boulevard des Potes ont été sollicitées pour porter les actions, les co-construire ou les co-animer, en collaboration avec la MOUS.

4.3 - Les résultats obtenus

Une prise de conscience des discriminations. Ces actions permettent une meilleure prise de conscience des discriminations : qu'est-ce qu'une discrimination ? comment l'identifier ? vers qui orienter les victimes ? Les actions, comme le film ou la BD, ont permis de mobiliser un groupe de jeunes autour de ces questions : déconstruction du concept, exemples, débat, réflexion, prise de conscience. L'action de FACE permet le recul des clichés réciproques entre les jeunes des quartiers et les entreprises, ainsi que des stéréotypes de genre dans les choix d'orientation. Aussi, les jeunes découvrent le monde de l'entreprise de façon ludique, obtiennent des stages ou bénéficient d'une meilleure intégration dans les stages. Ces actions permettent aux collègues de s'ouvrir à un monde qu'ils connaissent mal, d'être plus efficace dans leur lien aux entreprises, et d'utiliser de nouveaux outils pédagogiques.

4.4 - Les limites

Une question sous-investie. La difficulté de cette thématique tient à sa complexité : devait-on prendre en compte l'approche multifactorielle des discriminations, l'ensemble des 20 critères, ou bien travailler par priorités? De plus, faute de moyens financiers, la lutte contre les discriminations a été une question sous-investie jusqu'à présent.

4.5 – Les enjeux pour le contrat de ville 2015/2020

- La lutte contre les discriminations étant une priorité transversale des futurs contrats de ville et de la nouvelle Municipalité, ainsi qu'une demande forte de la part des partenaires et des publics, la Ville se veut exemplaire en la matière, sur son territoire comme au sein de ses services,
- Doit-on traiter tous les critères de discriminations au risque de les diluer ?
- Il conviendra de parvenir à rassembler les partenaires autour de la lutte contre les discriminations et de la laïcité dans une optique de cohésion et de travail en commun plutôt que dans une optique d'opposition voire de rejet ?

Annexe : Glossaire des actions analysées dans l'évaluation

NB : Des fiches détaillées présentant ces actions et leurs bilans sont disponibles à la demande.

PRE / Programme de Réussite Éducative : programme d'actions individualisées destinées aux enfants de 2 à 16 ans habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Portage : DDSU.

La 3^{ème} Ambition Réussite : option proposée au collège F. Mitterrand qui permet à une dizaine d'élèves par an un accompagnement renforcé en méthodologie, orientation et découverte culturelle. Portage : Collège / Ville / compagnie de théâtre AMGC / Centre social de la Châtaigneraie.

La Première rentrée à l'école maternelle : rentrée échelonnée et accompagnée par une psychologue et du personnel périscolaire pour dédramatiser la première séparation parents/enfants. Portage : écoles maternelles Montesquieu et Mauriac.

Les Cafés des parents : moments conviviaux organisés en direction des parents, de 8h à 9h, afin qu'ils osent rentrer ou rester dans l'école, et échangent entre eux et avec les professionnels présents. Portage : ASTI et centres sociaux de Saige et de la Châtaigneraie.

Les ateliers parents-enfants : ateliers de jeux, sorties et échanges entre parents, assistantes maternelles et enfants organisés par les 3 centres sociaux.

Le soutien scolaire parents-enfants : un animateur soutient un parent dans l'accompagnement à la scolarité de son enfant : méthode, sens de tel ou tel document, afin qu'il soit autonome auprès de son enfant.

Les ateliers vers la lecture : actions diverses autour de la découverte du livre, de la lecture, acquisition du vocabulaire et connaissance des médiathèques de la ville. Portage : l'AFEV, O Sol de Portugal et le PRE.

Les ateliers d'écriture : outils développés auprès d'élèves de primaire ou du collège leur permettant de structurer leur expression sur des thèmes ou problématiques identifiés en amont. Le résultat peut être un clip ou une chanson. Portage : établissements scolaires / prestataire : association Effort 2 Conscience.

Le groupe de travail « accueil des jeunes » : groupe créé en juin 2013 à l'initiative de la MOUS afin d'échanger, entre animateurs et acteurs de terrain sur les expériences, la méthode, et les difficultés de l'accueil des publics 16-25 ans dans les centres sociaux. Participants : CLSPD, Action Jeunesse, service jeunesse de la Ville et les trois centres sociaux.

Le Tremplin jeune : projet initié en 2007 par le centre social de Saige et ses partenaires locaux (CSGTP, Action Jeunesse, CLSPD, etc). Une partie des locaux et une équipe de salariés sont consacrés à l'accueil des jeunes 18/30 ans. Accompagnement individualisé et actions collectives se combinent.

L'exemplarité dans les recrutements municipaux : démarche lancée par la DDSU qui permet de diffuser toutes les offres d'emploi de la Ville aux partenaires qui œuvrent auprès des jeunes dans les quartiers, d'accompagner les candidatures et la prise de poste.

La création d'un lieu d'accueil des jeunes par l'association USCP : association qui a émergé via le Tremplin Jeunes, à Saige. Projet de local géré par les jeunes, accompagné par Action Jeunesse, le centre social et la DDSU (inauguration en septembre 2014).

Le Réseau Pessacais de Lutte contre les Discriminations : réseau partenarial de sensibilisation, d'échanges d'expériences et d'élaboration d'actions, co-animé par la DDSU (MOUS et Plateforme) et l'association Boulevard des Potes.

BD « Dix Crimes en Action » : création par le centre de la Châtaigneraie d'une BD avec un groupe de jeunes filles et un dessinateur professionnel. Elle décrit 10 critères de discriminations.

FACE à l'école : agir pour l'égalité : action développée dans deux collèges par l'association FACE (Fondation Agir contre l'Exclusion), autour de deux axes : la découverte de l'entreprise (préparation aux stages de 3ème et 4ème SEGPA) et les stéréotypes filles-garçons dans les choix d'orientation.

Thématique 4

Prévention de la délinquance et tranquillité publique

Problématique d'évaluation retenue

Dans ce domaine, la ville de Pessac a choisi de conduire une politique « globale » alliant prévention et répression, et s'articulant pleinement avec les autres politiques sectorielles (emploi et insertion, jeunesse, sport, santé, solidarité, action sociale).

Cette globalité, qui s'est particulièrement développée ces dernières années, permet-elle davantage de tranquillité dans les quartiers et à quels niveaux est-il envisageable d'aller plus loin ?

1 - Les actions conduites

1.1 - Un partenariat organisé et animé « au quotidien »

Le partenariat a été formalisé à plusieurs niveaux :

- Dans le cadre de « **CLSPD de quartier restreints** » régulièrement organisés (6/an et par secteur) au niveau des secteurs de Saige, de la Châtaigneraie-Arago, du Haut-Livrac, et plus récemment du secteur Centre ville/Noes/ Bellegrave,
- Dans le cadre de **réunions thématiques** : violences infrafamiliales ; zone industrielle et d'activité commerciale ; stade nautique ; transports ; domaine universitaire.

Ce partenariat est par ailleurs **animé et coordonné au quotidien** grâce à des points journaliers entre le coordinateur et les partenaires du CLSPD.

1.2 - Des actions mises en œuvre dans de multiples domaines

Des actions en matière d'accompagnement vers la citoyenneté. Le CLSPD soutient techniquement et financièrement les projets d'habitants, et notamment les projets de création d'associations nouvelles portées par les jeunes et les jeunes adultes des quartiers (Futsal-Châtaigneraie, USCP...). Il accompagne aussi les projets de ses partenaires (Club de prévention, centres sociaux, associations, établissements scolaires, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges et lycées). L'accompagnement vers la citoyenneté passe aussi par les chantiers éducatifs (mis en œuvre dans de multiples domaines tels l'entretien du cadre de vie dans les quartiers, le court-métrage, la participation aux manifestations de la vie locale comme le Printemps du Bourgaillh, le Festival En bonne voix ou les chalets de Noël...) et par la concertation et l'implication du public jeune et jeunes adultes dans les aménagements de proximité (city-stade...).

Des actions en « amont » de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Dans le cadre du CUCS, des actions ont été menées en amont de l'insertion professionnelle et de l'emploi : les chantiers éducatifs ; les chantiers CUCS de Bâti-Action ; le partenariat entre le Club de prévention et le PLIE autour des clauses d'insertion dans les marchés publics ; le partenariat autour de la mise en œuvre des emplois aidés ; le partenariat entre le club de prévention, l'entreprise intermédiaire AIPAC et les différents organisateurs d'événements pour la mise en place d'équipes participant à l'organisation et à la médiation de ces événements ; le partenariat entre le club de prévention, les Bailleurs sociaux et l'entreprise intermédiaire AIPAC pour les missions de renforts saisonniers et de remplacement de personnels... On peut aussi noter la mise en œuvre de dispositifs spécifiques et individualisés entre le club de prévention, l'association intermédiaire AIPAC et Bâti-Action, pour le public le plus éloigné, ainsi que la démarche engagée par la Ville autour de l'exemplarité en matière de recrutement dans les services municipaux.

Des actions en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Afin d'accompagner les parcours scolaires, des cellules de veille et de traitement du décrochage scolaire ont été mises en place entre les partenaires du CLSPD et les établissements scolaires. Leur dialogue concernant les parcours individuels est régulièrement conforté. Cela permet la participation des partenaires du CLSPD à des projets collectifs (E2C, Pessac Animation, séjours...) et individualisés (Bâti-Action, AIPAC) au sein des établissements, et le soutien de leurs projets (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ...). Le soutien scolaire est partagé entre les établissements scolaires et les centres sociaux.

Des actions en matière de solutions alternatives aux poursuites et à l'incarcération. Le CLSPD crée et développe des mesures de médiation-réparation (partenariat Prado/services municipaux et structures d'insertion), des mesures de Travaux d'Intérêt Général (partenariat PJJ/SPIP/Club de prévention/structures d'accueil telles les services municipaux, les structures d'insertion, Bâti-Action, ou l'AIPAC) et des mesures de semi liberté ou de

placements extérieurs (partenariat PJJ/SPIP/Structures d'insertion telles Bâti-Action ou l'AIPAC). Il met aussi en place des mesures spécifiques et individualisées préparant la sortie de prison dans le cadre d'un partenariat Club de prévention/AIPAC.

Des actions en matière de prévention situationnelle. Une veille technique et juridique sur la prévention situationnelle a été mise en place et le coordinateur CLSPD suit les Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) et sensibilise les porteurs de projets publics ou privés aux enjeux de la prévention situationnelle (Étude de cas sur le Stade nautique, Cap de Bos, la salle Sport Événement de Bellegrave, le projet de renouvellement urbaine d'Arago, le projet d'écoquartier du Lartigon, le projet IEP, le projet campus).

2 – Les principes de cette méthodologie d'intervention

Une approche « globale » fortement pluridisciplinaire. L'action conduite en matière de prévention, de tranquillité et de vivre ensemble porte sur des dimensions très diverses : l'emploi et l'insertion professionnelle, la citoyenneté, la scolarité, le sport, les alternatives aux poursuites judiciaires, la solidarité, etc.... Elle n'en est pas moins individualisée : les différents partenaires sont mobilisés en fonction des problématiques personnelles soulevées et les solutions sont proposées au plus près des situations individuelles. Concernant la prévention situationnelle, l'action du CLSPD en la matière découle de la Loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et les décrets d'application avec la mise en place des études de sûreté et de sécurité publiques (ESSP).

Une approche fortement partenariale. Bien qu'étant un dispositif national proposé sur le territoire pessacais, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est co-construit et approprié par les différents partenaires, avec la volonté de le rendre opérationnel et réactif. L'approche pessacaise étant par ailleurs fortement globale et pluridisciplinaire, ce partenariat est aujourd'hui très large et diversifié : le club de prévention spécialisée Action Jeunesse Pessac, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires, les centres sociaux, les assistantes sociales, les associations, les services municipaux, la MOUS, les structures d'insertion par l'activité économique, ainsi que la police municipale sont impliqués. Des partenaires tels que le SPIP et la PJJ sont également acteurs dans le cas de poursuites pénales. Ces partenaires sont non seulement le relais des situations présentes sur le territoire, mais ils proposent également des réponses et sont acteurs de la mise en œuvre des actions qui en découlent. L'approche est donc très partenariale, depuis le repérage des problématiques jusqu'à la conduite opérationnelle des dispositifs.

3 - Les résultats obtenus

3.1 - Un partenariat bien institué permettant des interventions « multiples », « innovantes » et « adaptées »

Des acteurs impliqués plus nombreux au fil du temps. L'ensemble des travailleurs sociaux, les animateurs des centres-sociaux, les bailleurs sociaux, les éducateurs spécialisés et les assistantes sociales, sont depuis longtemps mobilisés. Depuis 3 ou 4 ans, les établissements scolaires, et notamment les collèges et le Lycée d'Enseignement Professionnel, sont des acteurs investis et incontournables. D'une inscription formelle, ils sont passés à une participation réelle et opérationnelle. En participant aux réunions, ils sont moteurs dans la production d'outils (avec notamment la 3ème Ambition réussite, le travail effectué avec E2C ou encore la mise en place d'une cellule de veille contre le décrochage scolaire). Les liens entre eux et les travailleurs sociaux sont d'autant plus forts, avec la participation des travailleurs sociaux aux conseils de classe par exemple. Les liens entre Action Jeunesse Pessac et la Protection Judiciaire de la Jeunesse se sont affirmés, permettant de combiner deux approches complémentaires. On peut aussi noter l'implication nouvelle de la SNCF, en perspective du développement des gares de Pessac-centre et de l'Alouette.

Une connaissance fine et partagée de la situation dans les différents quartiers. Le coordinateur CLSPD ainsi que l'ensemble des partenaires sont au fait du climat ambiant dans les quartiers, des situations de dégradations, de bruit, de trafic ou de violences. Les incivilités, bagarres, les cas de décrochage scolaire dans les collèges, l'état du patrimoine et de la vie sociale chez les bailleurs sociaux sont connus. Les partenaires sont ainsi plus à même de réagir rapidement. Le partage des informations et des problématiques, individuelles ou collectives, repérées permet d'envisager au plus vite une réponse, empêchant ainsi les situations de s'aggraver. Cela conduit aussi, à partir de problèmes globaux, à déceler des problématiques individuelles et personnelles, ce qui autorise ensuite leur traitement.

L'implication d'une multitude d'acteurs. Cette implication multiple permet d'innover dans les solutions proposées, de dépasser les réponses traditionnelles, et ainsi d'offrir des réponses mieux adaptées. Cette force de proposition collective a notamment permis de mettre en place la cellule de veille contre le décrochage scolaire, l'intervention sur les droits et les devoirs de la Plateforme des services au public auprès des écoles, la production d'un film documentaire par les CM2 de l'école Georges Leygues avec E2C ou encore l'action de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Cela permet dans le même temps de gagner en complémentarité, en rééquilibrant les rôles et les missions de chacun. Un partenaire peut ainsi prendre le relais d'un autre si besoin ou en fonction des situations.

3.2 - Un public jeune impliqué dans la vie locale et « renversant » son image

Grâce aux actions menées en faveur de l'accompagnement vers la citoyenneté, les jeunes s'impliquent dans les événements de la vie locale et de nouvelles associations ont vu le jour sur les quartiers, comme Futsal Châtaigneraie, l'USCP, ou Fête le Mur.

Grâce aux soutiens à ces nouvelles associations, et notamment celles portées par des jeunes des quartiers prioritaires comme Futsal-Châtaigneraie et l'USCP, les jeunes et jeunes adultes s'inscrivent dans un apprentissage citoyen. Ils montent eux-mêmes une association, structurent leur projet, effectuent les démarches, rencontrent les financeurs, demandent des subventions, et parfois rencontrent les élus pour validation. Par le bénévolat et parfois les emplois aidés, ces jeunes s'autonomisent dans la gestion d'un club et/ou d'un local. Cela permet le rapprochement entre les institutions et des jeunes et jeunes adultes. En rencontrant les services voire les élus, les publics des quartiers améliorent leurs connaissances des circuits et des temps institutionnels ainsi que le fonctionnement des fonds publics. Cela a non seulement des effets sur les représentations réciproques entre les habitants des quartiers et les services municipaux (DRH, Vie associative, Sports...), mais aussi entre les jeunes et jeunes adultes des quartiers et les autres habitants des quartiers prioritaires.

3.3 - L'inscription et l'autonomisation de jeunes et jeunes adultes vers un parcours d'insertion

Les partenaires et en particulier les travailleurs sociaux disposent d'outils permettant d'inscrire les jeunes et jeunes adultes ciblés dans un parcours en amont et vers l'insertion. Ces outils ont des effets sur les représentations réciproques entre les jeunes et les jeunes adultes et le secteur de l'insertion et de l'emploi. Les jeunes et jeunes adultes sont sensibilisés aux missions des structures spécialisées, et s'y rendent plus facilement. Ils s'inscrivent de façon plus durable dans une démarche de recherche d'emploi et s'autonomisent dans cette recherche, qu'ils effectuent seuls au fur et à mesure. De la même façon, les services spécialisés s'adaptent aux nécessités et aux besoins de ces jeunes adultes grâce au partenariat avec les éducateurs spécialisés. Ces actions d'insertion professionnelle permettent enfin aux partenaires du CLSPD (Club de prévention, centres sociaux, associations) d'avoir une accroche avec les jeunes et jeunes adultes et d'engager avec eux un travail éducatif.

3.4 - Des parcours scolaires mieux encadrés et adaptés

Le partenariat entre les partenaires de proximité du CLSPD (Club de prévention, centres sociaux, PJJ, service municipal de la jeunesse, police) et les établissements scolaires s'est renforcé. Les acteurs ont pris l'habitude de travailler et d'échanger dans un rapport de confiance et de co-construction. Les établissements scolaires quant à eux se sont ouverts sur les territoires en s'impliquant au sein des CLSPD de quartier, en participant aux réunions DSQ et en co-construisant des projets. Le partenariat est donc très réactif face aux situations soulevées, et permet une lecture multiple des situations individuelles des élèves. Les propositions n'en sont que plus nombreuses et sont innovantes. Les Chantiers éducatifs, les stages, la réflexion sur l'orientation, l'accès à la culture et au sport dépassent les outils classiques de l'éducation nationale en termes de difficultés scolaires. Les élèves peuvent se confronter à la réalité du monde du travail et du travail manuel, ce qui leur permet de reprendre un parcours scolaire classique ou bien de conforter une orientation plus professionnalisante. Cela peut aussi servir de base pour renforcer les compétences scolaires, au moment de rédiger un rapport de stage par exemple. En ce qui concerne la 3ème ambition réussite par exemple, les élèves se sont remobilisés dans leur scolarité. Si le décrochage a perduré pour une minorité de jeunes, qui ont des problématiques de plus grande ampleur à traiter, la majorité des élèves a obtenu de bons résultats au cours de l'année et a réussi le brevet des collèges. A cette issue, leur orientation a été choisie et motivée. L'implication et le travail en commun de l'ensemble des partenaires du CLSPD permet donc de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnements individualisés et adaptés.

3.5 - Une meilleure prévention de la récidive par l'insertion sociale et professionnelle

Les alternatives aux poursuites et à l'incarcération renforcent la prévention de la récidive et permettent la réinsertion des sortants de prison, réinsertion tant professionnelle que sociale, car une activité les attend à la sortie. Cela permet de plus de prendre en compte de façon partenariale des situations individuelles très compliquées.

3.6 - Une approche aujourd'hui quasi « exhaustive »

La prévention situationnelle, en complément de la prévention sociale, permet d'avoir une politique équilibrée et complète, ce qui ne peut qu'apporter davantage de tranquillité dans les quartiers.

4 – Pistes de réflexion pour le Contrat de Ville 2014/2020

Dans le cadre du Contrat de ville 2015/2020, il conviendra de :

- Maintenir et poursuivre l'approche partenariale, globale et territorialisée,
- Poursuivre les articulations entre les approches individuelles et collectives, à toutes les échelles : points partenariaux, chantiers éducatifs, réunions CLSPD... ,
- Formaliser le dialogue avec les commerçants et les habitants: associations de commerçants, associations de locataires, syndicats de quartiers,
- Imaginer de nouveaux dispositifs innovants : expérimenter les chantiers éducatifs d'insertion (travailler sur les savoirs-être et la confiance en soi), développer la médiation citoyenne pour les troubles de voisinage au delà des réponses traditionnelles police/justice, mettre en œuvre la charte Accueil des jeunes,
- Adapter encore plus les modalités de recrutements au public visé: développer une procédure spécifique de recrutement sur les postes mairie, renforcer le partenariat entre les acteurs de l'emploi et les associations de jeunes des quartiers (formalisation d'un réseau, démarche de coaching).

